

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

DONNÉES PERSONNELLES

Le challenge de la mise en conformité p.9

DÉCRYPTAGE

L'industrie a un bel avenir dans le 06 p.3

INPI

Le dépôt de brevets p.8



FRÉDÉRIC ALLARD

IBM prépare un monde nouveau

IBM NOUS PRÉPARE UN NOUVEAU MONDE

L'intelligence artificielle se développe à Nice-Ouest et Sophia Antipolis chez le géant informatique IBM. Frédéric Allard, parle des conséquences de cette nouvelle révolution

Quelles sont les activités d'IBM* ?

Elles ont beaucoup évolué. Il y a encore dix ou quinze ans, nous faisons surtout du produit, alors qu'aujourd'hui nous sommes centrés sur les services et les transformations digitales. Ici, à Nice, nous supportons les environnements informatiques de nos gros clients (banques, assurances, grande distribution, énergie, secteur public, etc.), une équipe fait du support réseau dans des environnements complexes d'interconnexions entre entreprises. Nous avons aussi un "centre de solutions" pour les différents métiers de nos clients. Les technologies de l'information vont impacter la transformation des métiers par de nouveaux points d'entrées.



Frédéric Allard, directeur pour Nice, Sophia et Marseille.

Vous avez aussi de la R&D ?

Oui, pour le développement des composants électroniques qui se trouvent dans nos gros ordinateurs. À Sophia Antipolis, nous avons une équipe de cent personnes qui travaille le développement de logiciels de prise de décision, le cœur de notre stratégie.

Ces nouvelles technologies seront-elles accessibles à chacun ou réservées aux spécialistes ?

En réalité, elles sont déjà utilisées par le grand public, mais souvent on ne s'en rend pas compte. Beaucoup voient le futur en se disant "ça va changer quelque chose demain" alors que tout a déjà changé depuis plusieurs années ! Ne serait-ce qu'avec l'avènement du smartphone, première pierre dans le jardin de l'intelligence artificielle. Avec ces appareils, chacun de nous a dans sa poche un ordinateur bien plus puissant que ceux embarqués sur la fusée Apollo de la mission lunaire. Quand vous pianotez "je veux aller dans tel restaurant", le système va déjà vous dire "voilà la route à suivre, voilà où vous pourrez stationner..." C'est déjà de l'intelligence artificielle pour tous.

Comment ces technologies vont-elles évoluer ?

Nous intégrons de plus en plus de capacités : plus les technologies vont apporter de solutions, plus il y aura d'interconnexions. Et plus cela donnera d'idées aux utilisateurs, qui vont demander par exemple davantage d'informations sur la météo, de se connecter avec les horaires d'avions ou les difficultés de circulation liées aux grèves, etc. Tout cela est possible. Par exemple, des villes veulent mettre à disposition des voitures électriques à la population, alors des startups apparaissent pour gérer la flotte. Tout cela crée de

nouveaux *business models*, qui vont générer de nouveaux besoins technologiques qui feront que l'utilisateur deviendra lui-même acteur de ce système interconnecté.

Tous les métiers seront-ils impactés ?

Cette évolution peut faire peur. Mais elle offre aussi un formidable ensemble d'opportunités

"LA MACHINE NE VA PAS REMPLACER L'HOMME"

pour les métiers qui, tous, seront chamboulés. Savez-vous par exemple que 85% des métiers des années 2050 n'existent pas encore aujourd'hui ? L'accélération des technologies vécue ces quinze dernières années va désormais se produire sur trois ans. Tout va aller très vite. Pire ? Mieux ? Je pense sincèrement que si leur usage est maîtrisé par l'individu, nous aurons grâce à elles les moyens de faire des choses positives.

La justice prédictive ?

Analyser des milliers de textes n'est pas très compliqué pour les ordinateurs. Il ne faut pas croire pour autant que l'on est en train de remplacer les avocats par des robots. La technologie complète, aide, en allant chercher plus vite que l'homme toutes les failles, toutes les incohérences contenues dans les textes que la machine va repérer par recoupements. L'exploitation de ces informations restera du domaine de l'humain.

Mais des métiers sont appelés à disparaître...

C'est vrai : des tâches, et non pas des rôles, pourront être automatisées et réalisées par des machines. Un exemple que je donne souvent, c'est celui des startups américaines qui analysent la situation pour un PV de stationnement afin d'aider le client à contester son amende. De la même façon, de nouveaux usages et métiers vont se créer.

La législation et les règlements vont jouer un rôle déterminant dans ce nouveau monde...

Du point de vue réglementaire, la CNIL veille au grain. Mais il suffit de trois minutes pour contourner un texte qui aura demandé deux années de discussions avant d'être adopté... Arrive maintenant une obligation (en mai 2018) pour toutes les entreprises, celle d'être en mesure de prouver qu'elles maîtrisent les données personnelles dont elles ont connaissance. Des sanctions significatives sont prévues...

L'homme restera-t-il toujours le maître de la machine ?

C'est un grand débat. Il faut garder la maîtrise du système par l'humain. Cela demande de la prise de conscience et des investissements. On arrive à sécuriser, à maîtriser par la réglementation et par la technique. Par exemple pour les smart grids, le système est architecturé de telle manière que l'on ne peut pirater un morceau de la chaîne sans que les autres intervenants soient au courant.

J.-M. CHEVALIER

* retrouvez notre article sur IBM en page 4

L'UIMM EN BREF

- 190 entreprises adhérentes au Syndicat UIMM Côte d'Azur avec plus de 10 000 salariés.
- Une organisation couvrant les Alpes-Maritimes (06), la Corse et la Principauté de Monaco.
- 3,2 milliards d'euros de CA dont 55% à l'export.
- 79 millions d'euros d'investissement annuel.
- 600 Entreprises (06 et Corse) utilisant ses services de financement de la formation professionnelle (ADEFIM-OPCAIM) représentant 15 000 salariés sur les 30 000 de l'Industrie azuréenne et 1 000 salariés sur la Corse.



INDUSTRIE : LES ATOUTS DES ALPES-MARITIMES DANS CE SECTEUR EN PLEINE ÉVOLUTION

Mal connue, avec un poids économique largement sous estimé, l'industrie azurée dispose de quelques pépites parmi les 3 800 entreprises installées sur le territoire

■ ■ ■ ■ Une longue histoire

Si les Alpes-Maritimes ne sont pas, par nature, une terre industrielle, cette activité y est tout de même bien présente depuis longtemps. Les parfumeurs grasseois, les électriciens qui ont construit dès la fin du XIX^{ème} siècle les premières usines de production sur les cours d'eau du haut pays, les potiers de Vallauris appartiennent ainsi au "patrimoine" industriel azuréen. Qui n'a cessé depuis de se développer et de se diversifier.

■ ■ ■ ■ 36 000 emplois dans le 06

Selon les chiffres de Sirius, observatoire économique de la CCI-NCA, l'industrie représente 3 800 établissements et 36 000 postes sur les 460 000 actifs dans le département, soit 7% des emplois, un volume identique à celui du bâtiment et des travaux publics. La masse salariale des métiers industriels est de 1,14 milliard d'euros, inférieure de 30% à celle du commerce, mais le double de celle du bâtiment.

■ ■ ■ ■ La création de filières

Dans ce département, l'industrie se caractérise par son hétérogénéité. Le parfum, les arômes et les produits alimentaires se sont surtout développés sur leurs territoires de production, créant autour d'eux de véritables filières et des activités induites comme le transport, le conditionnement et la maintenance des équipements. Mais la haute technologie s'est aussi installée, en relation avec l'Université et les grandes écoles, parties prenantes dans la R&D.

■ ■ ■ ■ Le "hic" de la transmission

À moyen terme, la première difficulté de l'industrie sera la transmission des entreprises, dont les patrons sont globalement "âgés" de plus de 50 ans. Si les compétences sont bien au rendez-vous, il faudra encore convaincre des investisseurs de reprendre des affaires. Une préoccupation des différents syndicats, comme celui de la métallurgie par exemple.

■ ■ ■ ■ Secteurs en pointe

La Plaine du Var, Sophia Antipolis, les bassins cannois et grasseois sont les secteurs sur lesquels les activités industrielles se sont concentrées, créant au fil du temps de vrais écosystèmes autour de spécialités, regroupées dans des filières comme la chimie ou la métallurgie.

■ ■ ■ ■ Un retard d'investissement

L'industrie française se doit maintenant de préparer l'avenir. Selon ses responsables, elle a accumulé des retards d'investissements ces dix dernières années. Elle doit aussi réussir la nouvelle révolution industrielle en cours, avec le 4.0, les robots, et doit mieux maîtriser des sujets comme le foncier, la formation professionnelle et l'accueil des jeunes, la logistique.

■ ■ ■ ■ Les feux sont au vert

Pour Daniel Sfecci, président de l'UIMM (industries et métiers de la métallurgie), ce secteur connaît sur un an dans le 06 "une progression de +1,2% du chiffre d'affaires et de 1,7% de l'emploi. Les carnets de commande sont bien remplis". Il faut maintenant mettre en place une plateforme pour la prise en charge des ressources humaines.

■ ■ ■ ■ Un foncier rare mais dédié

L'expansion des villes a empiété sur les anciens quartiers industriels, les ateliers et usines laissant la place à des immeubles d'habitation. Mais l'industrie continue à se déployer sur des zones d'activités comme celle de Carros-Le Broc avec 200 hectares sur la rive droite du Var, 500 entreprises dont des leaders (Virbac, Arkopharma etc.), mais aussi Saint-Laurent du Var, 2 500 emplois (Panini, France-Boisson, Diffazur etc), sur Cannes-la-Bocca et Mandelieu, Mouans-Sartoux et la technopole de Sophia avec 2 070 établissements et 36 000 postes dans tous domaines.



© DR

Jean-Michel CHEVALIER

IBM : DE LA GAUDE À NICE-MÉRIDIA, L'ESPRIT PIONNIER DEMEURE

Sous la houlette de Frédéric Allard, les ingénieurs azuréens de l'entreprise américaine poursuivent leurs recherches depuis deux ans au cœur de la technopole urbaine de Nice-Ouest

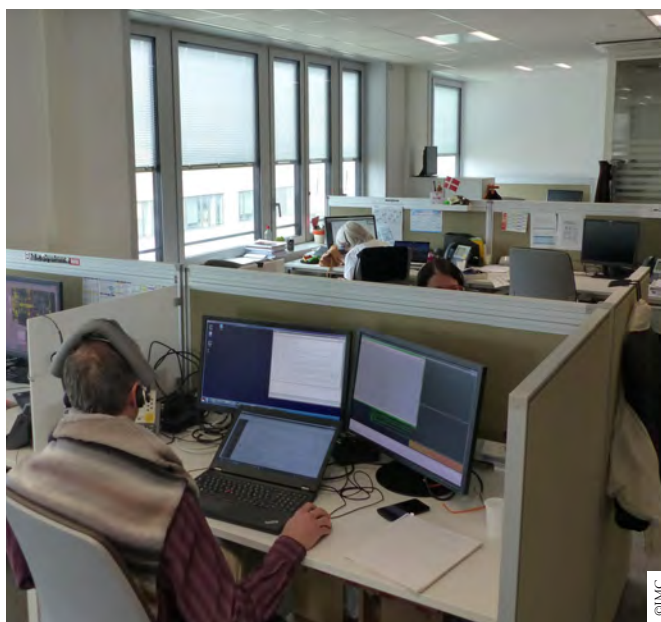
Qui ne connaît pas IBM ? Créée en 1911, International Business Machines Corporation est une société multinationale américaine présente partout dans le monde dans les domaines du matériel informatique, du logiciel et des services informatiques. Elle a inventé l'ordinateur capable d'ingérer des programmes dans les années soixante. À partir de 2011, l'entreprise a mis au point des programmes cognitifs.

Elle s'est installée en France dès 1914, à l'époque pour vendre des machines à calculer et des caisses enregistreuses. En précurseur, elle est la première grande entreprise à venir dans la région de Nice, en 1962. Puis, après avoir laissé ses locaux emblématiques à La Gaude à la CRAM et à Malongo, la société s'est installée en août 2015 à Nice Méridia, dans l'immeuble The Crown, sur six étages.

Un bureau modeste

C'est là que nous rencontrons Frédéric Allard, responsable des établissements IBM de Nice, Sophia-Antipolis et Marseille. Il nous reçoit dans un petit espace, tout simple, à l'américaine, tout près de son bureau, également très modeste. Autour, tout est en open space, même si chaque ingénieur peut quand même garder une certaine intimité.

"IBM est emblématique pour son côté pionnier, indique le dirigeant. Après cinquante années passées à La Gaude, la recherche et les métiers ont évolué. Nous avons



Les bureaux open spaces IBM de Nice-Méridia, plus conformes à l'esprit du temps !

voulu changer d'air, proposer de l'open space, plus conforme à l'esprit du temps. Nous avons été les premiers à nous installer à Nice Méridia. Ici, j'ai deux rôles, je suis directeur d'établissement de Nice (470 salariés), de Sophia-Antipolis (100) et de Marseille (140). Je suis aussi directeur technique en charge des transformations numériques. Avant cela, j'avais créé le labo Recherche et Développement, France Lab".

Les missions des salariés d'IBM Nice, dont une grande partie d'ingénieurs ont bien évolué : "Il y a encore dix ou quinze ans, nous travaillions les produits.

Aujourd'hui, nous sommes sur les services et transformations digitales pour nos clients, grandes entreprises ou grandes administrations. Nous avons deux vecteurs importants. Primo, le cognitif : comment développer des algorithmes assemblés pour interconnecter des programmes inédits, détricoter les informations, prendre en compte des éléments comme la sensibilité, l'émotion ou la personnalité. Secondo, le cloud : nous sommes capables de concentrer beaucoup de données, de les nettoyer pour qu'elles soient disponibles au bon endroit, au bon moment, avec le bon niveau de

sécurité. Nous devons être là où cela bouge, où il y a de la transformation. Nous avons plutôt désinvesti les sujets récurrents et nous sommes allés vers l'intelligence artificielle, l'analytique, les processeurs de très haut niveau".

Les métiers chamboulés

L'intelligence artificielle est l'ensemble de théories et de techniques mises en œuvre pour réaliser des machines capables de simuler l'intelligence. "Des startups se créent, entraînant de nouveaux business models" poursuit Frédéric Allard. "L'utilisateur va devenir acteur, participer à cette évolution en bénéficiant de la puissance de l'intelligence artificielle".

Mais cette révolution, qui n'est plus promise mais déjà là, inquiète aussi, car de toutes les façons tous les métiers sont chamboulés. "En ce qui concerne les avocats, les juristes, on peut leur faire peur, mais ces technologies peuvent aussi créer des opportunités. Au final, c'est l'homme qui doit rester maître. Nous sécurisons le système, faisons de la régulation".

Frédéric Allard est aussi membre élu à la Chambre de commerce et d'industrie-06, membre du bureau départemental de l'UIMM, participe au conseil d'administration de la Skema Business School et est le parrain de la promotion 2017-2018 de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Nice.

Pierre BROUARD

LE PATRON

Frédéric Allard



- Né en 1956 dans l'Aisne.
- Études à l'école d'ingénieur ISEN de Lille.
- 1981 : IBM à La Gaude. Part aux États-Unis.
- 2007 : directeur d'IBM La Gaude.
- Directeur technique et d'établissement.
- Vit à Tourrettes/Loup, marié, deux enfants.

THE CROWN



IBM a ses nouveaux locaux au sein de The Crown
© Chaix & Morel & Associés

LES CHIFFRES

2,163 milliards d'euros
de chiffre d'affaires 2016 (IBM France)

8 100 salariés dont (470 à Nice, 100 à Sophia-Antipolis et 140 à Marseille)

4 500 m² de bureaux à Nice-Méridia

UIMM : LES INDUSTRIELS DU 06 S'ENGAGENT POUR DÉVELOPPER LEUR INFLUENCE

Un grand coup d'accélérateur : telle est la volonté de Daniel Sfecci, solidement installé derrière le volant de l'UIMM-06, qui veut entraîner avec lui les industriels de ce département. Lesquels ne doivent pas compter sur leur président pour respecter la vitesse limite car celui-ci veut, bien au contraire, conduire le pied au plancher pendant tout son mandat. Ceux qui en doutaient encore ont été prévenus la semaine dernière lors de la première soirée des "Industriels engagés" qui s'est tenue au siège de la Banque Populaire Méditerranée, quartier de l'Arénas à Nice.

Répondre aux besoins des entreprises

"Au sein de l'UIMM, on se côtoie dans l'intérêt des entreprises. Avec l'Union Patronale, la Chambre de Commerce et d'Industrie, on bouge, on travaille ensemble et on réussit !" a avancé Daniel Sfecci. "En plus du conseil d'administration, en plus du comité de direction de notre Union, on a pris l'initiative de cette opération des Industriels engagés pour répondre aux besoins des entreprises, pour leur offrir davantage de lisibilité, pour peser dans le développement de notre région".



L'équipe de l'UIMM-06 a honoré Marc Ugolini à l'occasion de son départ.

Des entrepreneurs se sont donc réunis en quatre "groupes d'influence" pour faire avancer la réflexion commune : l'un consacré aux questions sociales, animé par Pierre Tournaire (Grasse); un autre sur les questions de l'emploi et de la formation animé par Frédéric Allard (IBM) et Patrice

Larmoyer (Schneider Electric); un autre sur les finances animé par Laurent Vella (Avelia) et en partenariat avec la BPMed, et le dernier consacré au développement de l'UIMM animé par Charles Pallanca (Electronie).

Dialogue avec le régional

Au delà de cette invitation faite aux adhérents d'imaginer toutes les actions utiles à mener pour le syndicat des "Metallos", Daniel Sfecci a précisé que l'UIMM se mobilise pour être influente "là où cela est nécessaire", auprès des politiques, des aménageurs du territoire. Et de la région, en assurant une discussion avec l'UIMM de Marseille, un vieux serpent de mer... En fin de soirée, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie a signé une convention de partenariat avec la BPMed représentée par Jean-Pierre Michelis, directeur régional du réseau des entreprises.

J.-M. Ch



Daniel Sfecci entouré à sa gauche de Patrice Larmoyer et Charles Pallanca, à sa droite par Luc Tournaire et Laurent Vella.

CHANGEMENT DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Serge Carrière prendra ses fonctions début décembre.

Marc Ugolini est parti à la retraite cet été. Il a laissé un grand vide tant son empreinte a été forte sur le fonctionnement de l'UIMM-06. Il a été le chef d'orchestre de plusieurs opérations emblématiques comme "100 chances pour 100 emplois" qui permet à des jeunes d'être recrutés, ou comme la possibilité offerte d'une insertion ou d'une réinsertion à des personnes fragiles éloignées de l'emploi. Il a également noué des liens étroits avec le Rectorat pour que les métiers de la métallurgie - qui embauchent et offrent de bonnes conditions de salaire - soient reconnus par les jeunes. Sa succession sera assurée, dès le 5 décembre, par **Serge Carrière**, manager stratégique et opérationnel ayant une fine connaissance du secteur industriel et des services sur la région, préalablement ancien directeur administratif, financier, DRH et comptable.



Marc Ugolini : une action marquante à l'UIMM-06.

LA PHRASE

“ Pour attirer nos jeunes dans nos métiers, il nous faut maintenant réussir à créer le chaînon manquant entre la startup et l'industrialisation ”

Daniel Sfecci, président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de la Côte d'Azur.

LA GAZETTE

GRAMMAIRE : LE MASCULIN L'EMPORTE SUR LE FÉMININ ?



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

Bilan comptable : il reste 30 jours pour optimiser !

Experte comptable de profession, dirigeante du cabinet Skynet Expertise et Conseil, Valérie Ammirati animera le deuxième rendez-vous des "Petites Matinales" organisé par notre journal le 28 novembre. Sur un thème d'une actualité brûlante : "30 jours pour optimiser mon bilan 2017". Autour d'un café et de croissants, tout ce que le chef d'entreprise doit savoir. Et, grâce à ce rendez-vous pratique et convivial, il sait maintenant à qui poser ses questions.. Le rendez-vous est fixé à La Verrière, 4 boulevard de Cimiez (immeuble Le Majestic).

Réflexion sur les frontières : le Syndicat de la Magistrature en congrès à Nice

Nice va accueillir le 51^{ème} congrès du Syndicat de la Magistrature le vendredi 24 novembre sur le thème "La frontière : quelles limites ?" Un choix qui ne doit rien au hasard puisque cette notion à la fois géographique et politique s'invite dans l'actualité locale et internationale à Vintimille et Menton ainsi que dans la vallée de la Roya avec le passage - ou tentatives de passage - de "migrants".
"Alors que la mondialisation de nos sociétés pouvait laisser penser que la frontière était une notion obsolète, elle a ressurgi dans les débats publics ou privés. Le Syndicat de la magistrature, dont l'un des objets, est de veiller à la défense des libertés et des principes démocratiques a voulu participer aux réflexions actuelles".

Élections dans les Barreaux

Rappelons que le prochain scrutin pour le renouvellement des membres du Conseil National des Barreaux pour la mandature 2018-2020 se déroulera mardi 21 novembre, ainsi que les élections ordinaires.

Soutenances de thèse

- Le 10 novembre, Hania Kassoul : "L'après-contrat".
- Le 11 décembre, Anne-Sophie Siew-Guillemain : "La notion de famille à l'épreuve des droits fondamentaux".
- Le 15 décembre Fadwa Ntegue Lachgar : "Le régime fiscal marocain et les droits de l'homme".

Des députés en prison...

Les Baumettes, Frénes, Quimperlé et d'autres... Une trentaine de députés se sont invités, la semaine dernière, dans les prisons à l'occasion d'une visite surprise organisée par Yaël Braun-Pivet (LREM), présidente de la commission des Lois à l'Assemblée.
Sans surprise, ils ont découvert des établissements surchargés, vétustes pour certains, en manque chronique de personnels. Les représentants du peuple ont, de par la loi, le droit de visite des établissements pénitentiaires. Ils peuvent aussi voter des crédits pour améliorer la situation...

Au programme de cette journée :
- 14h30 - 16h30 : La frontière. Intangible ? Tentative de définitions avec Stéphane Kronenberger, historien, et Morgane Dujmovic, géographe, tous deux de l'Université Aix-Marseille; Damien Simonneau, chercheur en sciences politiques, de l'Université Saint Louis à Bruxelles.
- 16h45 - 18h45 : La frontière, lieu transgressé ou lieu de transgressions? : l'État à ses limites. Avec Maître Mireille Damiano, du Syndicat des avocats de France; Solenne Lecomte et Claire Rodier, juristes. Les conférences-débats se dérouleront dans l'Amphithéâtre N°5 du campus Saint Jean d'Angély.

LES CHIFFRES

16 200 demandes de brevets.

88 500 demandes de dépôt de marques.

6 500 demandes de dossiers et modèles.

6 demandes d'indications géographiques.

4 000 visites dans les entreprises.

1 000 opérations de coaching menées.

994 demandes de brevets déposées par Valéo, 930 par PSA, 758 par Safran, 684 par le commissariat à l'énergie atomique, 509 par le groupe Renault.

(Source : INPI, chiffres 2016)

ÉDITO. ICI, TOUTES LES CONDITIONS SONT RÉUNIES POUR LA RÉUSSITE

Le monde de demain, c'est... maintenant. Pour la France, il se construit en grande partie ici, dans notre grand sud-est.

Fanfaronnade, chauvinisme ? Que nenni ! Pourquoi Toyota, premier constructeur mondial d'automobiles, a-t-il choisi Sophia Antipolis pour implanter son centre de design pour l'Europe ? Pourquoi Renault, 4^{ème} constructeur mondial (avec Nissan), vient-il de rejoindre son rival japonais en installant sous les pins parasols de la technopole où il va développer dans son Software Labs toute l'informatique 2.0 qui sera embarquée à bord des futurs modèles de voitures ? Pourquoi IBM, autre toute petite "startup" planétaire, reste-t-elle sur la Côte d'Azur depuis un bon demi-siècle ? On pourrait multiplier les exemples, ils sont des centaines...

C'est parce que toutes les conditions de la réussite sont réunies ici.

D'abord, par le formidable potentiel humain rassemblé sur un département.

Qu'ils soient X, Ponts, Mines, Harvard, Sup de quelque chose, chercheurs et hauts potentiels trouvent dans le tissu local de quoi épanouir leurs talents.

La proximité géographique de ces grandes entreprises provoque une exceptionnelle fertilisation croisée, un niveau R&D qui permet de rivaliser avec nos "modestes" concurrents américains, indiens, chinois...

Ce territoire est aussi attirant pour les *businessmen* étrangers. Par son cadre de vie, son aéroport, son système de santé, la qualité de ses infrastructures (sauf la LGV, mais bon... il faut bien avoir quelques petits défauts).

Derrière ces sociétés "têtes de gondole" qui attirent la lumière des médias, il y a aussi quantité d'entreprises industrielles qui, de La Napoule à Menton, participent au dynamisme de la région. Métallurgie, plasturgie, chimie, pharmacie, électronique, TIC, arômes alimentaires, énergie... elles concentrent un savoir faire qui constitue une

longue liste de compétences.

Ces PME sont cette semaine mises à l'honneur au salon Industria de Cagnes-sur-Mer.

Ce n'est que justice : elles travaillent dans la discrétion, fournissent leurs marchandises à de grands comptes dans le monde entier.

C'est grâce à elles que le bidule du tableau de bord de SUV est thermoformé du côté de Carros. Que la puce équipant votre smartphone est fabriquée à Biot. Que les satellites peuvent décoller de Kourou après avoir été assemblés à La Bocca. Que des produits "made in 06" sont fabriqués, transformés et exportés...



J.-M. CHEVALIER

NOMINATIONS, PROMOTIONS

La médaille de bronze du CNRS pour Agnèse Seminara



Agnèse Seminara, chercheuse en physique du vivant et chargée de recherche au CNRS a reçu la médaille de bronze du CNRS lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au château de Valrose. Cette distinction récompense le premier travail d'un chercheur, spécialiste de talent dans son domaine. La scientifique étudie notamment les processus de motilité collective des micro-organismes, comme la dispersion des spores qui permet aux champignons de se multiplier, ou l'expansion des biofilms bactériens, des communautés de bactéries qui résistent aux antibiotiques. Elle développe dans ce but une approche originale qui combine physique théorique,

manipulations expérimentales et simulations numériques.

Patrick Maddalone, nouveau directeur de la Direccte Paca

Patrick Maddalone vient d'être nommé à la tête de la Direccte Paca. Il remplace Patrick Ruscac, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Ancien inspecteur du travail, le nouveau directeur prendra ses fonctions le 1^{er} janvier prochain pour cinq ans. Il était auparavant sous-directeur en charge des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail à la direction du travail, directeur régional adjoint de la Direccte Paca en charge du pôle entreprises, emploi et économie (2009-2016) et commissaire au redressement productif (2013-2016).



Alexandra Valeta Ardisson et les Émirats Arabes Unis



La députée azuréenne LREM Alexandra Valeta Ardisson (4^{ème} circonscription des AM, de Villefranche à Tende via Menton) vient d'être nommée vice présidente du groupe d'amitié France Émirats Arabes Unis. La jeune élue est déjà commissaire de la Défense Nationale et des Forces Armées et membre de l'Union Interparlementaire.

Les élections à la Chambre des Huissiers du 13

Maître Catherine Gregori, huissier de justice associé à Lambesc, a été élue présidente de la Chambre départementale des huissiers de justice des Bouches-du-Rhône. Le

syndic est Maître Patrick Bianchi, le rapporteur Maître Hélène Marani-Tuca, le secrétaire Maître Stéphane Maurel et le trésorier Maître Laurent Chetboun.

Sébastien Leroy, nouveau maire de Mandelieu

Après vingt deux années de mandat de maire de Mandelieu-la-Napoule, Henri Leroy devenu sénateur a laissé son siège de premier magistrat à son fils Sébastien, jusqu'alors premier adjoint, chargé des finances et de la proximité citoyenne. Élu lors du dernier conseil municipal, le nouveau maire s'inscrit dans la continuité gestionnaire de son prédécesseur. Au Sénat, Henri Leroy remplace Louis Nègre, maire de Cagnes-sur-Mer.



BREVETS : POURQUOI, COMMENT DÉPOSER ET COMBIEN CELA COÛTE...

L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère français de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. C'est un passage incontournable pour les entreprises innovantes qui développent de nouveaux produits pour le marché "domestique" ou international.

En neuf points ci-dessous, le résumé des services proposés, des protections et des coûts.

■ Qu'est-ce qu'un brevet ?

Un brevet protège une invention technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une nouvelle solution technique à un problème technique donné.

■ Pourquoi déposer un brevet ?

- Pour protéger son invention,
- Pour obtenir un monopole d'exploitation,
- Pour avoir la possibilité de poursuivre en justice toute personne en cas de contrefaçon.

Le tout pour un territoire donné (par exemple la France, l'Europe ou à l'international) et pour une durée maximale de 20 ans.

A noter : le brevet est un actif immatériel qui peut être valorisé et transmis.

■ Quelle différence avec le certificat d'utilité ?

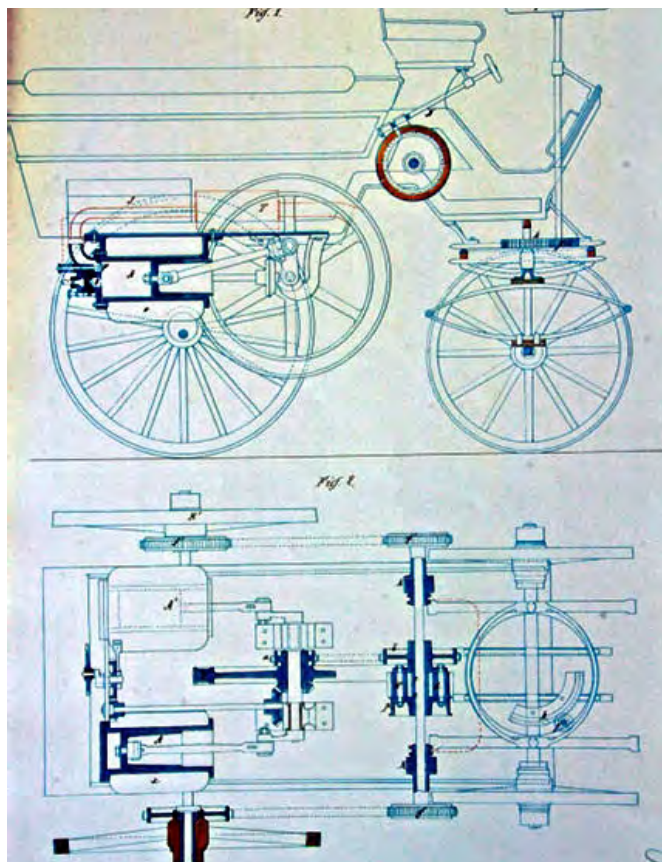
La durée du monopole d'exploitation d'un certificat d'utilité est de 6 ans au lieu de 20 ans. Il convient plus particulièrement aux inventions dont la durée de vie est réduite.

■ Qui peut déposer un brevet ?

Toute personne physique (particulier, artisan, commerçant, créateur, etc.) ou morale (entreprise, association, société civile...) peut déposer un brevet. Le déposant peut s'adresser à un mandataire (avocat, conseil en propriété industrielle) pour être aidé dans ses démarches.

■ Quelles sont les conditions à respecter ?

L'invention doit être nouvelle et ne pas avoir déjà été rendue accessible au public ou publiée dans une revue scientifique.



Le brevet déposé le 12 février 1884 par MM. Delamarre, Deboutville et Malandin pour leur automobile.

Jusqu'au dépôt, le déposant doit garder un secret absolu sur son invention.

L'invention doit pouvoir s'appliquer à une fabrication industrielle.

L'invention doit démontrer de l'inventivité, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas découler de manière évidente d'une technique connue, d'un savoir-faire.

■ Pourquoi l'invention est-elle rendue publique ?

En contrepartie du monopole que donne le brevet, la publication de l'information qu'il contient, 18 mois après le dépôt de la demande (en France ou à l'étranger) permet de rendre les informations techniques accessibles au public.

■ Quand et où déposer son brevet ?

Quand ? Le plus tôt possible, la date du dépôt de la demande déterminant le point de départ officiel de la protection, les droits de propriété industrielle ne

seront définitivement acquis qu'à la délivrance du brevet.

Où ? Auprès de l'INPI pour un brevet français, avec possibilité de dépôt par voie électronique.

■ Quelles sont les étapes clés dans la délivrance d'un brevet français ?

Le futur déposant effectue une recherche d'antériorités, notamment dans les bases de données brevets gratuites. Pour savoir ce qui a déjà été déposé dans son domaine.

Le dépôt de la demande de brevet français s'effectue auprès de l'INPI (de préférence rédigée par un conseil en propriété industrielle).

Le déposant reçoit un Rapport de recherche préliminaire (RRP) de l'INPI environ 9 mois après le dépôt, qui répertorie toutes les antériorités opposables à cette demande de brevet.

Si la protection dans des pays étrangers est envisagée, le déposant pourra, dans un délai

de 12 mois (droit de priorité) à compter de la date de dépôt de la demande française, étendre la protection de son invention à l'étranger et bénéficier de la date de dépôt de la demande française.

À 18 mois, la demande de brevet est publiée, en général en même temps que le RRP.

Environ 2 ans après le dépôt de la demande, le brevet est délivré par l'INPI.

■ Combien coûte un brevet français ?

Le coût du brevet français comprend les taxes officielles de l'INPI et la rédaction par le conseil en propriété industrielle. Les taxes de l'INPI se répartissent ainsi :

- 36 € pour le dépôt d'un brevet (ou 26 € pour un dépôt électronique).
- 520 € pour la rédaction du Rapport de recherche préliminaire (RRP).
- 90 € pour la délivrance du brevet.

À noter : 50 % de réduction sur ces tarifs sont accordés aux PME de moins de 1 000 salariés, aux personnes physiques et aux OBNL de l'enseignement ou de la recherche.

La rédaction du brevet par un conseil en protection industrielle coûte en moyenne 5 000 €, avec une fourchette approximative allant de 2 500 € à 10 000 € pour les demandes plus complexes comme celles dans le domaine de la biotechnologie ou de l'informatique.

Chaque année, le titulaire du brevet doit s'acquitter d'une redevance qui assure le maintien de son monopole d'exploitation (38 € de la 2^{ème} à la 5^{ème} annuité, puis elles augmentent).

INPI à Sophia Antipolis
Délégué territorial :
Éric Catapano
175 rue du Vallon
06560 Valbonne

Mail : paca-sophia@inpi.fr

DONNÉES PERSONNELLES : LE CHALLENGE DE LA MISE EN CONFORMITÉ "RGPD" POUR 2018 !

Nul doute que chacun aura entendu parler du "GDPR" ou "RGPD", acronymes terribles se rapportant en fait au nouveau Règlement Européen encadrant la gouvernance des données personnelles, qui entrera en application en mai 2018.

Pour autant les entreprises et notamment celles de l'industrie savent-elles bien quelles en sont les implications et ont-elles déjà mis en œuvre leur feuille de route pour se mettre en conformité d'ici-là ?

Les entreprises concernées

Ôtons déjà un doute important, toutes les entreprises basées en Union Européenne ou qui traitent des données personnelles de ressortissants de l'Union Européennes sont concernées.

Quel que soit le type de données personnelles collectées (données clients, RH, prospects, adresse IP, centres d'intérêt, données de navigation, etc.) et quel que soit leur usage envisagé (envoi de newsletters, d'invitations ou d'offres promotionnelles, amélioration de la navigation sur un site web, statistiques, ciblage publicitaire, etc.), les entreprises doivent rentrer dans le rang et cela est d'autant plus stratégique lorsque l'activité de l'entreprise est intimement liée à ces données (intelligence artificielle, objets connectés, communication digitale, etc.).

D'ailleurs, la valeur de l'entreprise passe souvent par ses bases de données qui valent parfois plus que la marque emblématique. Ce n'est pas pour rien que certaines boutiques proposent à

présent des produits gratuits... ou plutôt payés non pas en euros mais par la fourniture des données personnelles du client. On revient ainsi à l'adage « si c'est gratuit c'est que c'est vous le produit ! ».

L'objectif de cette nouvelle réglementation

Ce Règlement comporte de nouveaux droits pour les utilisateurs et de nouvelles obligations pour le responsable du traitement des données, tout en créant

Ce n'est toutefois pas le seul puisque la valeur des bases de données personnelles n'existe en pratique que lorsque celles-ci ont été traitées et collectées de manière licite. En d'autres termes, pas de transfert de propriété valorisable sans conformité !

Ce nouveau Règlement doit aussi être appréhendé par les entreprises comme une véritable opportunité puisque se pencher sur cette question de fond peut permettre de prendre conscience de la nécessaire sécurité



par **Charlotte Uрман**
Inlex IP Expertise
Conseil en propriété Industrielle
Responsable des agences en
région PACA

RGPD : CHEFS D'ENTREPRISES, SOYEZ PRÊTS À TEMPS !

également une responsabilité légale inexistante jusqu'alors pour les sous-traitants. Le Règlement impose également des sanctions record, avec des amendes pouvant aller jusque 20 millions d'euros ou 4% du Chiffre d'affaires mondial de l'entreprise, et la possibilité pour les personnes dont les données personnelles ont été traitées de demander des dommages et intérêts en cas d'atteinte à leurs droits.

L'Industrie doit s'intéresser au sujet dès à présent !

Evidemment la mise en conformité ne peut pas se faire en un jour et pour les entreprises qui ne se sont pas encore intéressées au sujet, il est temps !

Bien entendu, l'un des intérêts particulièrement visible est d'éviter les nouvelles sanctions, compte tenu des risques financiers pour l'entreprise.

informatique qui doit être mise en place pour préserver ses données (notamment les données client) vis-à-vis de ses concurrents et de pirates informatiques.

Il permet également de prévoir un plan de communication autour de l'implication de l'entreprise dans le respect de la vie privée, son éthique et ainsi d'impacter positivement son image de marque !

Engager sa mise en conformité

La mise en conformité de la gouvernance des données personnelles nécessite pour les entreprises un véritable travail de fond et d'organisation, avec un rétroplanning pour cadrer les différentes mesures à mettre en place. L'idéal est déjà, avec une véritable implication de la Direction de l'entreprise, de désigner un pilote qui sera l'intermédiaire entre les différents pôles

de l'entreprise concernés par les données personnelles (RH, Commercial, Marketing, Informatique) et le garant du projet.

Ensuite, réaliser un inventaire des collectes et traitements de données personnelles pour commencer à constituer un registre. Puis, analyser les traitements sur le plan juridique pour fixer la situation et détecter les failles éventuelles et les mesures à prendre pour être conforme à la nouvelle réglementation, en couplant ce travail avec une analyse technique notamment sur les aspects de sécurité informatique.

Le process de mise en œuvre des différentes démarches à engager doit être cadré et suivi et permettra enfin d'établir la documentation recommandée (ou légalement obligatoire) ainsi que les process internes sur la gouvernance des données personnelles. Notre équipe dédiée a étudié ces questions de près et construit une véritable méthodologie pour accompagner les entreprises dans ce changement majeur et les aider à passer le cap !

RGPD : CE QUI CHANGE AU 25 MAI 2018

NOUVEAUX DROITS POUR LES PERSONNES CONCERNÉES

Transparence
Portabilité des données
Droit à l'oubli
Dommages et intérêts en cas de préjudice moral ou financier
Possibilité d'actions collectives

NOUVELLES OBLIGATIONS MAJEURES DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Licéité de la collecte (minimisation information, consentement, mise à jour, etc...)
Contrats avec les sous traitants / contrôle - de leur fiabilité
Privacy by design et étude d'impact
Tenue d'un registre des traitements
Décision d'intégrer un DPO
Notification en cas de faille de sécurité

NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LE SOUS-TRAITANT

Traitement des données sur instructions
Sécurité et confidentialité
Assistance, conseils et informations
Suppression ou portabilité des données
Notification en cas de faille de sécurité

LA DÉNONCIATION DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT MORAL PROMISE À UN BEL AVENIR ?

Si la jurisprudence relative au harcèlement moral et particulièrement à son régime probatoire n'a cessé d'évoluer, c'est récemment, au terme d'un arrêt en date du 13 septembre 2017 (N° de pourvoi : 15-23045) publié au Bulletin que la chambre sociale de la Cour de cassation a infléchi sa position quant au bénéfice de la protection assurée par l'article L.1152-2 du Code du travail au salarié qui, notamment, dénonce des agissements de harcèlement moral.

Rappelons que la loi protège en effet le salarié qui dénoncerait, relaterait ou témoignerait de faits "ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible[s] de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel", définition légale du harcèlement moral (article L.1152-1 du Code du travail). En effet, toute mesure disciplinaire ou discriminatoire, toute rupture du contrat de travail qui serait motivée par une telle révélation est frappée de nullité (article L.1152-3 du Code du travail).

L'apport de cet arrêt réside dans l'exigence désormais imposée au salarié de qualifier littéralement de "harcèlement moral" la situation qu'il dénonce, sauf à renoncer à la faculté de revendiquer judiciairement la nullité de toute mesure disciplinaire qui en découlerait et qui serait prise à son encontre.

Les faits de l'espèce sont les suivants :

Le 13 janvier 2011, par courrier électronique, un directeur commercial sollicite un entretien auprès de sa direction afin

d'expression.

La Cour d'appel déclare le licenciement nul relevant que la lettre de licenciement fait directement référence au courriel du 13 janvier 2011, lequel vise des agissements de harcèlement moral même si ces termes n'étaient pas employés directement par le salarié.

La Cour de cassation, pour casser l'arrêt soumis à sa censure, retient précisément que "le salarié n'avait pas dénoncé des faits qualifiés par lui d'agissements de harcèlement moral".

UN RISQUE POUR LES EMPLOYEURS ?

de "l'informer de vive voix du traitement abject, déstabilisant et profondément injuste" qu'il estimait endurer.

Un mois et demi plus tard, l'employeur le licencierait pour faute grave en raison d'un remboursement précipité d'avances et pour avoir "essayé, pour détourner l'attention, de créer l'illusion d'une brimade à votre endroit en proférant des accusations diffamatoires", qualifiant les propos contenus dans le courrier électronique précité d'abus dans la liberté

Il s'agit là d'un rappel fort de la part de Haute Cour aux Juges du fond quant aux limites à leur pouvoir souverain d'appréciation des faits.

En effet, par cet arrêt, la Cour de Cassation rappelle que les Juges du fond ne sauraient dénaturer les documents qui sont soumis à leur examen. Ces derniers se trouvent ainsi être liés par la qualification juridique donné par le salarié lui-même qui, au prétexte que la formulation littérale de "harcèlement moral" n'est pas



Par Agnès BALLEREAU-BOYER
Avocat associé
Capstan Avocats
Cabinet de Sophia Antipolis

mentionnée, ne bénéficie plus de la protection attachée à la dénonciation d'un harcèlement moral.

Ainsi, cet arrêt ajoute une condition au bénéfice de la protection susvisée : une qualification expresse des faits par le salarié lui-même.

Il est donc à craindre que cet arrêt encourage les salariés à qualifier de "harcèlement moral" toute situation jugée inconfortable et ce, par mesure de précaution aux fins de préserver leurs droits.

Toutefois, on pourrait également y lire, en filigrane, une invitation à la responsabilisation, les salariés devant prendre la mesure de leurs actes.

UN GLOSSAIRE POUR DÉCHIFFRER L'INDUSTRIE 4.0

Le numérique a bouleversé les usages et les marchés, il a fait tomber les barrières entre produits et services. Pour s'y adapter, l'industrie a intégré le numérique à toutes les échelles et à toutes les étapes de son activité. L'Industrie du futur est donc plus connectée, plus compétitive, plus réactive aux besoins des clients et plus respectueuse de l'environnement et des travailleurs. L'Industrie du futur repose sur une approche globale de la production industrielle. Dans chacun des domaines concernés elle est portée par un vocabulaire spécifique, parfois difficile à maîtriser. C'est pourquoi CCI France a composé le "Glossaire de l'Industrie 4.0"

Premier glossaire portant sur l'Industrie du futur, il définit 50 termes incontournables qui permettent de se constituer un socle de connaissances sur cette thématique. Il n'a pas vocation à être exhaustif, mais contient les termes les plus usités afin d'être le plus utile possible aux acteurs économiques.

Vous y trouverez par exemple les définitions :

- *Fab Lab (fabrication Laboratory ou Laboratoire de fabrication)*

Un Fab Lab est un lieu ouvert au public ou il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. La caractéristique principale des Fab Lab est leur "ouverture". Ils s'adressent aux entrepreneurs qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, puis à celle de déploiement.

- *Intelligence artificielle (IA)*

L'intelligence artificielle a pour objectif la construction d'entités douées d'intelligence. L'intelligence peut être décomposée en briques élémentaires pouvant être reproduites par une machine : l'IA tente donc de recréer ou imiter certaines aptitudes de l'intelligence humaine, comme la mémoire, le raisonnement, la prise de décision et la résolution de problèmes ou la perception.

À télécharger sur le site CCI France !



Utile à feuilletter pour Industria !

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **FUMEUX** : Désagréable surprise pour les habitants des collines de Nice Ouest et de Saint Laurent-du-Var qui eurent, l'autre dimanche, pour spectacle pendant une grande partie de la matinée (*notre photo ci-contre*) un panache de fumée provenant du brûlage de déchets sur un terrain de la Plaine du Var. Là où l'on construit... une Eco-Vallée. Un chantier surprenant (bulldozer, technicien avec un gilet fluo) alors que la déchetterie est à 200 mètres à vol d'oiseau !



- **CONTENT** : Au début de la saison 2017, le président de la Région Renaud Muselier avait fixé comme objectif une croissance de + 4% de l'activité touristique et le retour de la clientèle internationale. C'était ambitieux, après l'attentat de Nice qui a marqué les esprits et tourné sur toutes les télévisions du monde. Objectif atteint, grâce à la mobilisation des professionnels du tourisme.

- **EN CHIFFRES** : Les Américains (+7 %), les Russes (+22 %), les Chinois (+10 %) et les Sud-Américains

(+17 %) ont retrouvé la route du Sud-est et de la Côte d'Azur. Tant mieux !

- **MÉDICAL** : Le service du professeur Xavier Hébuterne (CHU de Nice) vit actuellement une expérience originale : pendant 24 heures, les soignants se retrouveront via une application dans la peau d'une personne atteinte d'une maladie de Crohn. C'est ce qui

s'appelle "donner de sa personne". Cette pathologie touche 250 000 personnes en France.

- **SPARTIATE** : "Nous, lorsque l'on est en réunion, c'est pour bosser. On mange deux gressins, on boit un verre d'eau. C'est tout". Ce régime digne de la Corée du nord est celui... des commissions de travail de l'UIMM-06. Au moins, on n'y vient pas faire de la figura-

tion et goberger à bon compte...

- **JOYEUX** : Notre ami le dessinateur Jean-Jacques Beltramo anime à son domicile des ateliers de "joie de vivre thérapie" destinés à décompresser et à aborder le quotidien avec plus de légèreté. Une initiative qui a intéressé BMFTV, venue tourner un reportage à Antibes. Outre le bien-être apporté par les stages, les bénéfices sont reversés à une association pour les enfants malades. Chapeau Jean-Jacques !

- **POIDS LOURDS** : Le Tribunal administratif de Nice a retouqué le préfet des AM qui avait lui-même retouqué l'arrêté pris par cinq maires de la Roya pour interdire la traversée de leurs communes par des camions de plus de 19 tonnes. Une décision qui réjouit Charles-Ange Ginésy, président du Département, qui demande au représentant de l'État de ne pas faire appel et annonce du même coup une réunion de conciliation le 20 novembre. Cela s'appelle être "debout sur les freins".

ENTREPRISE : QUAND LA MÉDIATION PERMET D'ARRONDIR LES ANGLES...

Cadre dans le secteur médico-social pendant plusieurs années, Dominique Delamarre a éprouvé un jour le besoin de pendre une nouvelle orientation professionnelle. Elle s'est alors investie dans l'ingénierie relationnelle et la médiation professionnelle, deux domaines dans lesquels elle a pu laisser s'épanouir son sens de l'humain et des relations entre les individus. Elle est venue parler de son expérience devant les membres du Club Business 06.

"En gros, je m'occupe de la qualité de vie au travail. Pour leurs salariés, des entreprises installent des tables de ping pong, des crèches, voire désignent un *chief happiness officer* qui vous claque la bise le matin et le soir. C'est déjà bien, mais ce n'est pas suffisant" explique Dominique Delamarre. Qui donne quelques chiffres tirés d'une étude de Harvard pour nourrir la réflexion : "un employé heureux est deux fois

moins malade, six fois moins absent, beaucoup plus motivé". Ce qui paraît évident, sauf que dans la pratique...

Savoir communiquer

"Lorsque l'on est un manager, on doit communiquer avec ses équipes en permanence. C'est d'autant plus important qu'une tendance sociétale fait que les salariés d'aujourd'hui veulent de plus en plus d'autonomie, qu'ils ne se reconnaissent plus dans le rapport traditionnel de subordination. Dans ce contexte, il faut savoir échanger, expliquer, négocier pour éviter les conflits qui gangrènent l'ambiance et donc les performances de l'entreprise".

Quelques signaux doivent alerter l'encadrement d'une crise qui peut être sourde : les arrêts maladie à répétition, les départs inopinés... Quelques outils sont bien utiles : l'ouverture de "permanences" où les employés peuvent s'exprimer et parler de



Dominique Delamarre.

leur ressenti, un diagnostic sur la communication interne, des ateliers de sensibilisation pour les cadres, des audits d'équipe.

"Les très grandes entreprises ont parfois un médiateur interne, les autres peuvent faire appel à un médiateur indépendant. Nous devons être impartial, aider les gens à trouver eux-même une solution. Nous garantissons une confidentialité totale, nous ne concluons pas en

fonction de l'attente du donneur d'ordre mais en restant neutre. Nous faisons le bilan du conflit, on le décortique, on aide les gens à mettre de côté leurs émotions pour faire émerger la raison. Et, au final, on accompagne les solutions envisagées".

Jean-Jacques Robin, 18 ans de prud'homme au compteur, est intervenu pour dire que nombre de conflits pourraient être résolus sans atterrir forcément sur le bureau du Conseil des Prud'hommes, mais que trop souvent les parties refusent la médiation qui pourtant proposerait une meilleure solution.

Le prochain invité du déjeuner du Club Business 06 sera Philippe Renaudi, président de l'UPE-06, vice-président de la Fédération du BTP lors du Salon Entrepreneurs, réservations obligatoires sur le site du Club !

J.-M. Ch

Delamarre Médiation 06 73 50 23 54.

TWEET EXPRESS

SORTIR DES HEURES NOIRES

Jouer collectif

"L'#industrie a un avenir et est notre avenir: les pays qui ont une industrie forte n'ont pas les problèmes de chômage que nous connaissons. Oui, l'industrie mérite qu'on se mobilise pour elle ensemble !"

#FabriqueAvenir

@asaubot président UIMM le 9 novembre

COMMANDE HISTORIQUE !

42 milliards d'euros

"Airbus signe une commande historique de 430 avions A320 et A321 au salon aéronautique de Dubaï #AFP"

#savoir-faire français et européen

#industrie

@afpr Agence France-Presse le 15 novembre.

EMPLOIS

L'effet de levier

"L'#industrie contribue depuis toujours à façonner le paysage français, 1 emploi industriel génère 3 emplois dans les autres secteurs"

@ihedate Hubert Mongon le 14 novembre.

LA FRENCH FAB : VITRINE DE L'INDUSTRIE DU FUTUR



" La #FrenchFab, le récit entrepreneurial qui manque aux entreprises industrielles innovantes françaises ! "

Nicolas Dufourcq, Directeur général de @Bpifrance

INDUSTRIE 4.0 : Mobilisation générale en faveur de l'industrie ! "L'industrie française 4.0 est en train de renaître, c'est la French Fab". dit Nicolas Dufourcq de Bpifrance lors du lancement du label. Après la French Touch (luxe), la French Tech (start-up) la French Fab a été lancée le 2 octobre 2017. Objectif mettre en valeur l'écosystème de l'industrie française, lui redonner fierté et confiance. Bpifrance, à l'origine de ce label cherchait à valoriser les ETI et PME accélérées dans ses

incubateurs. "Avec l'ombrelle de marque French Fab, on peut révéler la grande richesse de ce tissu industriel, donner envie aux gens de les accompagner, aux jeunes de rejoindre ces entreprises", résumait Nicolas Dufourcq. Pour faciliter les choses pour les entreprises, pas de label à obtenir : "Il s'agit d'une marque ouverte dont chacun pourra se saisir". Les régions peuvent s'emparer de cette marque pour entraîner tout le tissu industriel local. Le collectif fait la force !

APPEL À PROJETS PACA: "OFFREURS DE SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES" POUR L'INDUSTRIE DU FUTUR

AMI POUR LA RÉGION PACA

Vous êtes « Offreurs de solutions technologiques » pour l'Industrie du Futur ? Candidatez à cet AMI. Mandatée par la DIRECCTE PACA, l'ARII en partenariat avec les Pôles SCS et Optitec lance un AMI "Offreurs de solutions technologiques" afin d'identifier 10 entreprises, "offreuses de solutions" pour l'Industrie du Futur, pour accélérer leur développement et améliorer leur visibilité au niveau national. Candidatez et bénéficiez :

- d'un accompagnement méthodologique pour analyser et définir votre positionnement marketing et commercial.

- d'une aide à la construction d'un pitch de présentation adapté aux Donneurs d'Ordres. L'action se déroulera en 2 temps :

- accompagnement par un consultant expert au sein de votre entreprise pendant 2 jours
- participation à une rencontre B to B. Pitch de 8 min devant un collectif d'industriels 4.0 suivi de rencontres B to B en janvier 2018 pour présenter votre offre de produits ou de services.

Conditions de participation L'action est cofinancée par la DIRECCTE PACA. 300 € HT reste à la charge de l'entreprise sélectionnée.

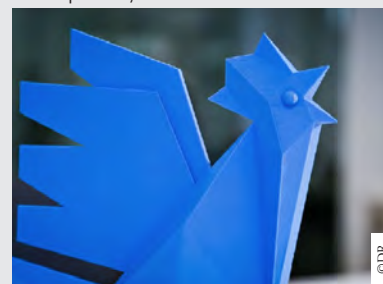
Calendrier de l'action 9 décembre : date de fin de réception des candidatures Journée de pitch devant les DO en janvier 2018. Infos Pôle SCS, Pôle OPTITEC, ARII.



LE COQ FRENCHFAB EN 3D MADE IN NICE !

COCORICO : Un coq bleu, c'est l'emblème choisi par la #FrenchFab pour son identité visuelle! L'entreprise niçoise

Volumic3D a imprimé lors de l'annonce du lancement du label #FrenchFab le Coq Français en 3D ! #volumic3D



INDUSTRIE DU FUTUR, ET L'HOMME DANS TOUT ÇA ?



LE DO TANK DE L'ALLIANCE INDUSTRIE DU FUTUR

www.agora-industrie.fr

Contribuez à la grande consultation publique sur l'Homme dans l'Industrie du Futur

CONSULTATION : Alliance Industrie du Futur (AIF) lance l'Agora Industrie, une initiative qui doit permettre à la société civile (jeunes et moins jeunes, actifs et non actifs, spécialistes et candides...) de s'inscrire dans les débats, les propositions et les modes d'actions que la transformation de l'industrie suscite. Cette première édition dédiée plus précisément à "l'Homme au cœur de l'Industrie du Futur" est menée en collaboration avec le Cercle de l'Industrie, la Commission Nationale des Services, le Conseil National de l'Industrie et le Groupe des Fédérations Industrielles. Elle met en place un agenda de débats et de réflexions avec toutes les parties prenantes, afin d'aboutir le 12 décembre prochain, au tout premier forum de dialogue et de propositions concrètes sur les métiers, compétences et organisation du travail dans l'industrie du futur, en mobilisant acteurs publics et privés, organisations représentatives, jeunes et salariés. Donnez votre avis sur <https://www.agora-industrie.fr/> !

NOS ÉCHOS

■ Nice : Auguste Verola privé de ses délégations d'adjoint

Auguste Verola s'est vu retirer toutes ses délégations d'adjoint au maire de Nice (l'état civil, les cultes, le territoire). Selon ses proches, il paie son soutien à Éric Ciotti, en conflit ouvert avec Christian Estrosi depuis les élections présidentielles. Auguste Verola avait quitté la séance du conseil après un accrochage verbal avec le maire.

■ Cannes : embellissement du quartier République

Les travaux de rénovation et d'embellissement du boulevard de la République à Cannes vont être réalisés au premier trimestre 2018 pour faciliter le quotidien des habitants et soutenir le renouveau commercial et artisanal de ce quartier. Coût : 770 000 euros.

■ Immobilier : une 3^{ème} agence Stéphane Plaza à Nice

Le réseau national d'agences Stéphane Plaza immobilier ouvre sa 5^{ème} agence dans les Alpes-Maritimes. Située dans le quartier du port, elle est la 3^{ème} sous cette enseigne dans la capitale azurée et la 219^{ème} au niveau national.

■ Moins d'allocataires du RSA dans le 06

Le nombre d'allocataires du RSA en septembre 2017 est passé sous la barre symbolique des 23 000 pour la première fois depuis 2013, selon les décomptes du conseil départemental. Pour Charles-Ange Ginésy "cette réduction est d'autant plus remarquable que la conjoncture du marché du travail ne s'est malheureusement pas améliorée au cours de cette période".

■ Nice : Le projet "Iconic" lancé

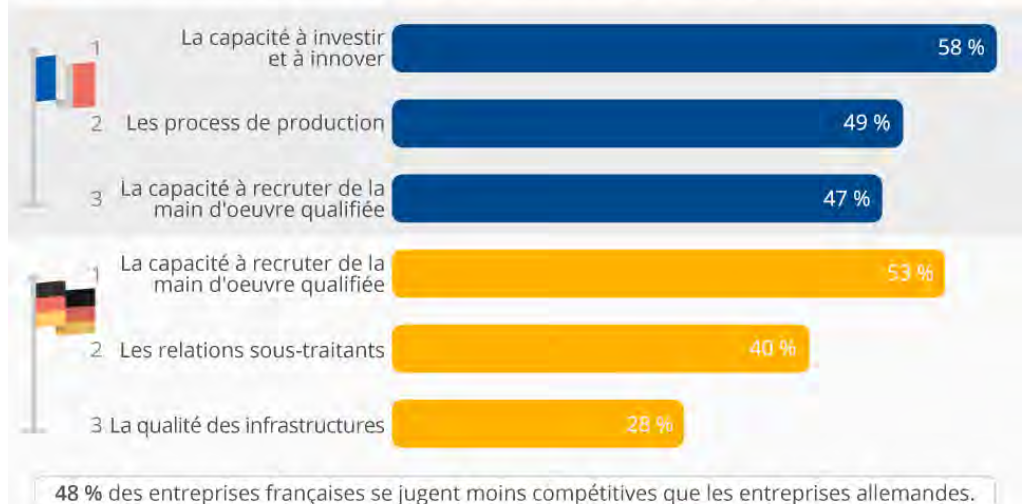
Christian Estrosi et Philippe Journo, président de la Compagnie de Phalsbourg, ont lancé officiellement ce jeudi le chantier de l'immeuble "Iconic" situé dans le quartier de la gare Thiers à Nice.

Ce projet de 18.000 mètres carrés sera réalisé fin 2019. Il abritera notamment un hôtel haut de gamme. Il a été imaginé par l'architecte américain Daniel Libeskind, auteur notamment de la requalification de Ground Zero à New York après l'attentat du 11 septembre.

SONDAGE : LES ENTREPRENEURS FRANÇAIS MOINS EFFICACES QUE LES ALLEMANDS

Compétitivité de l'industrie : le match franco-allemand

Éléments contribuant le plus à la compétitivité des entreprises françaises et allemandes



Base : 200 entreprises françaises et 201 entreprises allemandes.
Source : Randstad

statista

Si le couple franco-allemand est jugé crucial par les entreprises des deux côtés du Rhin, il est aussi considéré comme étant "plutôt déséquilibré" selon un sondage OpinionWay.

Les entreprises industrielles françaises estiment à 48% être

moins compétitives que leurs homologues allemandes. À l'inverse, les entreprises d'Outre Rhin jugent leur compétitivité plutôt bonne par rapport à la France.

La capacité à investir et les process de production sont les

deux principaux leviers de la compétitivité des entreprises françaises alors que l'Allemagne mise plutôt sur sa capacité à recruter et sur ses partenaires commerciaux.

J.-M Ch

(avec Claire Jenick - Statista)

LENVAL : LES DAMES DE CŒUR MOBILISÉES

Le traditionnel gala du comité des Dames de Lenval aura lieu vendredi 8 décembre à Nice Acropolis. Chaque année, grâce à la générosité et au soutien des participants, les recettes de la soirée permettent d'allouer entre 95 000 et 120 000 € pour aider les enfants hospitalisés à Lenval et leurs familles. L'an passé, 111 840 € ont permis de faire l'acquisition d'appareils médicaux pour une valeur de 57 452 € et de consacrer à des ateliers, séjours et autres équipements ludo-thérapeutiques, la somme de 46 000 €.

Le prochain gala est destiné à financer un échographe pour le service de réanimation (valeur de 80 000€) et toujours divers ateliers améliorant la vie quotidienne des jeunes patients : maintenance du service internet et prêt de tablettes avec les Blouses Roses, passage hebdomadaire des clowns de l'association Théodora dans le service de médecine pédiatrique, ateliers annuels d'équithérapie, d'escalade canyoning, participation au Noël des enfants hospitalisés... Le tout représentant une valeur de 60 000€.

La comédienne Michèle Laroque, née à Nice et très attachée à la ville, sera la marraine de cette nouvelle édition du gala. Elle a assisté à la présentation de la manifestation en présence de Philippe Pradal,



premier adjoint et président de la Fondation Lenval; d'Arnaud Pouillard, directeur des hôpitaux pédiatriques; et de l'ensemble des Dames du Comité. **Les entreprises ou organismes désireux de s'associer aux actions du comité des Dames de Lenval peuvent s'adresser à Christiane Scoffier au 06 09 56 14 63 - ch.scoffier@orange.fr ou au secrétariat de la Fondation au 04 92 03 03 00. www.damesdelenval.com**

ABONNEZ-VOUS!

Paroles d'Experts du Chiffre & du Droit • Décryptage Socio-Économique
Actualités Locales • Marchés Publics • Portraits d'entrepreneurs

20 €

ABONNEMENT WEB ÉDITION NUMÉRIQUE

Chaque semaine :

LE **JOURNAL EN LIGNE**
& SES ARCHIVES



TABLEAU SYNOPTIQUE
EN LIGNE & SES ARCHIVES

Le résumé exhaustif des
créations, modifications
& **dissolutions de sociétés,**
ventes de fonds de commerce,
procédures collectives



Le récapitulatif des **ventes aux**
enchères immobilières
du département

Durée : 12 mois

(prix France Métropolitaine + International)

20 € / 90 €

ABONNEMENT AUX VENTES AUX ENCHÈRES

(Internet et Mobiles)

ALERTE
SUR LES NOUVELLES
VENTES / RÉSULTATS



INFORMATION
DES VISITES



MISE EN FAVORIS



GÉOLOCALISATION
DES BIENS

Durée : 12 mois

38 €

ABONNEMENT PREMIUM ÉDITION NUMÉRIQUE + ÉDITION PAPIER

Chaque semaine :

LE **JOURNAL PAPIER**
JOURNAL EN LIGNE



TABLEAU SYNOPTIQUE
EN LIGNE & SES ARCHIVES

Le résumé exhaustif des
créations, modifications
& **dissolutions de sociétés,**
ventes de fonds de commerce,
procédures collectives
Le récapitulatif des **ventes aux**
enchères immobilières
du département

Durée : 12 mois

(prix France Métropolitaine + International)

www.petitesaffiches.fr



BULLETIN D'ABONNEMENT

T 04 93 80 72 72 FAX: 04 93 80 73 00

@: abonnement@petitesaffiches.fr

✉ : 17 Rue Alexandre Mari, 06300 Nice

Site Web: www.petitesaffiches.fr

JE M'ABONNE PENDANT **UN AN**

- Abonnement Web **20 € TTC*** Abonnement Premium **38€ TTC***
*tarif en vigueur en France Métropolitaine & internationale *tarif en vigueur en France Métropolitaine
- Abonnement Ventes aux Enchères **20 € TTC* 1 département**
*tarif en vigueur en France Métropolitaine & internationale
- Abonnement Ventes aux Enchères **90 € TTC* France entière**
*tarif en vigueur en France Métropolitaine & internationale

MON RÈGLEMENT

- Chèque bancaire CB, Visa, Mastercard (nous contacter au 04 93 80 72 72)

Société..... Prénom.....

Profession..... Email.....

Tél. :..... Fax :.....

Adresse d'expédition du journal

N°..... Rue..... CP.....

Ville.....

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

174716



MAIRIE DE MOUANS-SARTOUX

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1 - Dénomination de la commune qui passe le marché :

Mairie de MOUANS-SARTOUX
Monsieur le Maire
Service des Marchés Publics
Place du Général de Gaulle
06370 MOUANS-SARTOUX
Tel. 04 92 92 47 23
courriel : ctm@mouans-sartoux.net
Site : www.mouans-sartoux.net

2 - Mode de passation :

Marché passé selon la procédure adaptée en application des Articles 27, 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics et de l'Article 42-2° de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015. Accords-cadres à bons de commande.

3 - Objet du marché :

Marché de travaux et entretien réseau éclairage public – programme 2018 – 2021

Type de marché : Travaux - **Lieu d'exécution :** 06370 MOUANS-SARTOUX

4 - Caractéristiques principales et durée du marché :

Entretien, réparation du réseau communal d'éclairage public et travaux de rénovation, création de nouveaux réseaux d'éclairage public sur les voies communales.

Le marché est conclu pour une année de Janvier à décembre 2018 avec un seul maxi annuel HT :

80 000 €uros, renouvelable 3 fois.

Classification CPV : 45316110- 9

Prestations divisées en lots :

Le présent accord-cadre n'est pas alloti, en raison de son objet qui ne

permet pas l'identification de prestations distinctes.

Variante/ Option : NON

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : Français

Unité monétaire utilisée : Euro €.

5 - Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

Cautionnement et garanties exigées

(Voir règlement de la consultation)

6 - Conditions de participation :

Critères de sélection des candidats : Voir Article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et prescription du règlement de la consultation

Situation juridique - références requises : Voir Article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et prescription du règlement de la consultation

Capacité économique et financière : Voir Article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et prescription du règlement de la consultation

Justification à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Voir Article 48 et 50 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et prescription du règlement de la consultation.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché : Voir Articles 51 et 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et prescription du règlement de la consultation.

Le dossier est à retirer : Sur commande à la Direction des Services Techniques – 327 Route de Grasse - 06370 MOUANS-SARTOUX, par mail :

janine.picard@mouans-sartoux.net, par téléphone au 04.92.92.47.23 ou par voie

dématérialisée : www.marches-securises.fr (il sera remis gratuitement)

- Référence : MS 17 T 05

7 - Délais minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Pièces à fournir pour constituer l'offre dans une seule enveloppe :

Les candidats devront fournir toutes les pièces prévues aux Articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics.

8 - Conditions de remise des offres :

Le pli devra parvenir sous enveloppe cachetée avec mention « NE PAS OUVRIRE – Marché de travaux et entretien réseau éclairage public – Programme 2018 – 2021 » soit directement aux Services Techniques- 327 Avenue de Grasse - 06370 MOUANS-SARTOUX OU par voie postale avec accusé de réception OU sur la plateforme dématérialisée « www.marchessecurises.fr »

9 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus.

Le choix se fera sur les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 60 % Suivant BPU et DQE
- Mémoire technique : 40 % comprenant obligatoirement les éléments suivants :

- Moyens techniques et humains du candidat : 10%

- Références dans le domaine d'activité: 5%

- Le schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets de chantier (SOGED): 5%

- Un planning d'intervention annuel pour le contrôle des armoires de commande et les remplacements des lampes et appareillage hors service : 10%

- Service d'astreinte mis à disposition pour les interventions d'urgences : 10%

10 - Renseignements complémentaires :

Services Techniques – Direction Voirie :

04 92 92 47 23

Administratif Service Marchés Publics :

04 92 92 47 23

11 - Juridiction compétente :

En cas de litige le droit Français est seul applicable et les Tribunaux Français sont seuls compétents. **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif, 33 Bd F. Pilatte

BP 4179 – 06359 NICE Cedex 4 –

Email : greffe.ta-nice@juradm.fr

Tel : 04 92 04 13 13 Fax : 04 93 55 78 31.

Introduction de recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé pré contractuel possible jusqu'à la signature du marché :

- Référé contractuel : 1 mois à compter de la publication d'avis d'attribution, 6 mois à compter de la signature du contrat pour les marchés qui n'ont pas fait l'objet de la publication d'un avis d'attribution.

- Recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision concernée.

11 - Date et heure limites de réception des offres : Vendredi 08 décembre 2017 à 12h00

12 - Date d'envoi à la publication : Lundi 13 novembre 2017

174698



VILLE DE BEAULIEU SUR MER

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de la personne publique : Commune de BEAULIEU SUR MER, Hôtel de Ville 3, Boulevard Maréchal Leclerc, 06310 BEAULIEU-SUR-MER, Tél : 04.93.76.47.00, Fax : 04.93.01.31.55

Objet du marché : Tir d'un feu d'artifice de catégorie K4

Type de procédure : Marché Public de Services - Procédure Adaptée – Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 60 %

- Prix des prestations : 40 %.

Code CPV : 92360000-2

Lieu d'exécution : Commune de BEAULIEU-SUR-MER – Brise lame du port de plaisance

Code NUTS : FR823.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Financement par la Commune de BEAULIEU SUR MER

- Mode de règlement : Mandat administratif (virement bancaire) suivant les règles de la comptabilité publique

- Délai global maximum de paiement : 30 jours

Durée du marché : La durée du marché est de un an renouvelable trois fois par reconduction tacite à compter de sa notification

Montant maximum des prestations : 8000 €uros H.T.

Constitution de l'offre : Voir le règlement de consultation des entreprises.

Date limite de réception des offres : lundi 18 décembre 2018 à 16h30.

Conditions de remise des offres :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement aux candidats. Les candidats ont la faculté de télécharger gratuitement le dossier de consultation sur le site www.marches-securises.fr. Les offres seront transmises par tout moyen en Mairie ou transmis par voie électronique sur le site www.marches-securises.fr.

Instance chargée des procédures de

recours : Tribunal Administratif de NICE 33, Boulevard Franck Pilatte, 06300 NICE, Tél : 04-92-04-13-13

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de NICE 33, Boulevard Franck pilatte, 06300 NICE, Tél. : 04-92-04-13-13

Recours : Les actes administratifs liés à la présente procédure peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir tendant à leur annulation dans les conditions prévues par l'Article R. 421-1 du CJA. Chaque recours peut être assorti d'un référé suspension introduit selon les conditions prévues par l'article L. 521-1 du Code de Justice Administrative

Un référé précontractuel peut être introduit contre la procédure initiée par la personne publique dans les conditions prévues par l'Article L.551-1 du CJA. Un référé contractuel peut être introduit dans les conditions prévues par les Articles L.551-13 et suivants du CJA.

Date d'envoi à la publication : 10 novembre 2017

174721

SCI DUTRI

Société Civile Immobilière

au capital de 1 524,49 €

Siège social : 637-2 chemin Jylloue –

Villa Key West – 06250 MOUGINS

RCS CANNES D 348 017 013

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par AGE du 30/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 627 chemin des Impiniers, 06220 VALLAURIS, à compter du 30/06/2017 et de modifier en conséquence l'Art. des statuts – SIÈGE SOCIAL.

Gérants : Guy DURAND et Elisabeth BOUDET épouse DURAND demeurant ensemble 627 chemin des Impiniers, 06220 VALLAURIS.

Formalités au RCS d'ANTIBES.

Pour avis.

174723

SCI SM2B

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.200 €

Siège social : 4 rue Henry de Cessole,

06100 NICE

RCS de NICE n°809 136 781

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Suivant Procès-Verbal de décisions de l'Associé unique du 04 août 2017, il a été pris acte de la démission de Madame Maud STIENNE de ses fonctions de Cogérante, à compter du 04 août 2017. Formalité au RCS de NICE.



PROFORMALITÉS
www.proformalites.com

SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISES
Sur la France entière et Monaco

174757



COMMUNE DE LA BRIGUE

ARRÊTÉ DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE LA BRIGUE

N°AR17-12

Daniel ALBERTI

Maire de LA BRIGUE

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,- **VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses Articles L.123-10 et R.123-19,- **VU** le Code de l'Environnement et notamment ses Articles L. 123-1 à L.123-19 et R123-1 à R123-46,- **VU** les Articles 7 à 21 du Décret n°2005-935 du 2 août 2005 pris en application de la loi 83-630 du 12 juillet 1983 relative à démocratisation des Enquêtes Publiques et à la protection de l'environnement,- **VU** la délibération du Conseil Municipal n°DL12_07 du 10 février 2012 prescrivant la révision du POS en PLU sur le Territoire Communal,- **VU** la délibération du Conseil Municipal n°DL17_25 du 12 avril 2017 relative à l'approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durables,- **VU** la délibération du Conseil Municipal n°DL17_33 du 17 juin 2017 par laquelle le Conseil Municipal décidait d'appliquer au PLU l'ensemble des Articles R151-1 à R151-55 du Code de l'Urbanisme dans sa rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016,- **VU** la délibération du Conseil Municipal n°DL17_34 du 17 juin 2017 présentant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,- **VU** la décision du Président du Tribunal Administratif de NICE en date du 16 octobre 2017 désignant Monsieur Antoine MASCARELLO comme Commissaire Enquêteur pour conduire l'Enquête Publique,- **VU** les pièces du dossier soumis à Enquête Publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Il sera procédé à une Enquête Publique portant sur l'élaboration du Plan Local

d'Urbanisme de la Commune de LA BRIGUE, du mardi 5 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018 inclus (clôture de l'enquête à 12h).

ARTICLE 2 :

Monsieur Antoine MASCARELLO, Administrateur de biens, Gérant de la SAFI Méditerranée, a été désigné Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NICE.

ARTICLE 3 :

Toute information relative à cette procédure d'élaboration pourra être sollicitée auprès des Services Administratifs de la Mairie, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et le samedi matin de 8h30 à 12h.

ARTICLE 4 :

Les pièces du dossier de PLU comprenant un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), un règlement écrit et graphique, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OPA) et des annexes ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie pendant 32 jours consécutifs du mardi 5 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (Article 2) et lors des permanences du Commissaire Enquêteur. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'Enquête ou les adresser au Commissaire Enquêteur qui les annexera audit registre à l'adresse suivante : Mairie de LA BRIGUE – Enquête Publique PLU, Place Saint Martin, 06430 LA BRIGUE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'Enquête Publique à la Mairie de LA BRIGUE dès la publication du présent

Arrêté.

ARTICLE 5 :

Le Commissaire Enquêteur se tient à la disposition des personnes qui demandent à être entendues. Il les recevra en Mairie (Salle du conseil) :

- Mardi 5 décembre 2017, de 10h à 12h et de 14h à 17h ;

- Vendredi 27 décembre 2017, de 10h à 12h et de 14h à 17h ;

- Vendredi 5 janvier 2018, de 10h à 12h et de 14h à 17h.

ARTICLE 6 :

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'Article 1, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire Enquêteur communiquera dans la huitaine à la Commune les observations écrites ou orales consignées dans un Procès-Verbal de synthèse. Monsieur le Maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur transmettra à Monsieur le Maire le dossier de l'enquête publique accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NICE et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 7 :

Un mois après la clôture de l'Enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public et pourront être consultés en Mairie aux horaires d'ouverture des services Administratifs (voir article 2) pendant un an.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi n°78-753 du 17

juillet 1978 modifiée.

ARTICLE 8 :

Le présent Arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairie de LA BRIGUE.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après – rubriques annonces légales :

- Nice-Matin

- Les Petites Affiches des A.M.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et autres lieux fréquentés par le public et publié par tout autre procédé en usage dans la Commune. Ces publicités seront certifiées par le Maire.

L'avis sera également publié sur le site internet de la Mairie : www.labrigue.fr

Un exemplaire des journaux dans lesquels auront été publiés les avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête, avant l'ouverture de l'Enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

ARTICLE 9 :

Après l'Enquête Publique, le projet de PLU sera soumis pour approbation au Conseil Municipal qui pourra, au vu des conclusions de l'Enquête Publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU.

ARTICLE 10 :

Une ampliation du présent Arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

- Monsieur le Commissaire Enquêteur

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Département des Alpes-Maritimes

- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NICE

Fait à LA BRIGUE, le 3 novembre 2017

Daniel ALBERTI

Maire de LA BRIGUE

174756



COMMUNE DE LA BRIGUE

ARRÊTÉ PORTANT SUR UNE PROCÉDURE D'APPRÉHENSION D'UN BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE BIEN CADASTRE BK706 NIVEAU 2 (17 RUE AIMABLE GASTAUD – LA BRIGUE)

N°AR17-11

Daniel ALBERTI

Maire de LA BRIGUE

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,- **VU** l'Article 147 de la loi N°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,- **VU** l'Article 713 du Code Civil,- **VU** l'avis favorable de la Commission Communale des impôts directs en date du 21 juin 2017,- **VU** la demande de renseignements établie par la Direction Générale des Finances Publiques suite à la demande de la Mairie déposée le 14 décembre 2016;- **CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'appréhender cette propriété afin de mettre fin à son état d'abandon,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : le bien immobilier sis à LA BRIGUE 17 rue Aimable Gastaud - niveau 2 - et cadastré section BK n°706, présumé vacant et sans maître, est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune dans les conditions fixées à l'Article L27 du Code du domaine de l'Etat rappelé ci-dessus.

ARTICLE 2 : le présent Arrêté sera notifié au dernier domicile des propriétaires présumés tel que figurant au cadastre et fera l'objet d'une publicité dans un journal d'annonces légales.

ARTICLE 3 : les Actions en revendication devront être présentées à la mairie de La Brigue avant l'expiration d'un délai de six mois courant à partir de la dernière mesure de publicité prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 : à l'expiration du délai de six

mois prévu par l'Article L27 bis du Code du domaine de l'Etat ci-dessus reproduit et si le propriétaire ne s'est pas fait connaître, l'immeuble est présumé sans maître. Il appartiendra à la Commune de LA BRIGUE, si elle décide par délibération de son Conseil Municipal adoptée dans les six mois, de l'incorporer dans le domaine communal. Cette incorporation sera constatée par un nouvel Arrêté du Maire.

ARTICLE 5 : le Maire et le secrétaire de mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à LA BRIGUE, le 30 octobre 2017

Daniel ALBERTI

Maire de LA BRIGUE

174755

ADORIK CONSULTING

SARL au capital de 6000 €

22 Avenue des Aloès, 06600 ANTIBES

RCS ANTIBES n°819 650 037

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 15/11/2017, prenant effet le 20/11/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 618 Av Roumanille, 06410 BIOT.

Validation : RCS ANTIBES.

174758

LOCATION GÉRANCE

Suivant Acte S.S.P. en date du 24 Octobre 2017,

La Société EG Retail (France) SAS (anciennement dénommée EFR France), Société par Actions Simplifiée, au capital de 171.940.000 Euros, dont le siège social est situé Immeuble Le Cervier B – 12 avenue des Béguines – Cergy Saint Christophe, 95806 CERGY PONTOISE Cedex, immatriculée 439 793 811 RCS PONTOISE,

A donné en gérance le fonds de commerce de station-service sis et exploité à NICE (06000), 5-7 Place Franklin, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance,

A la SNC EG Services (France), dont le siège social est situé Immeuble Le Cervier B – 12 avenue des Béguines – 95805 CERGY PONTOISE CEDEX, à compter du 13 Novembre 2017, pour une durée indéterminée.

THÈME DU JOUR

30 JOURS POUR OPTIMISER MON BILAN 2017

Animée par Valérie Ammirati, cabinet Skynet Expertise et Conseil

Lieu : La Verrière, 4 bd Cimiez "Le Majestic", 06000 NICE



Les Petites Matinales PA

par Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes



8H30 - 9H30



174713

SELARL MOTTET & ASSOCIES

1 Rue Salisbury
Empress residence, BP 67
06310 BEAULIEU-SUR-MER

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant Acte reçu par Maître Kristina ATANASOVA, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « MOTTET & ASSOCIES », titulaire de l'Office Notarial à la résidence de BEAULIEU SUR MER (Alpes Maritimes), 1 Rue Salisbury, le 23 Mai 2017, Monsieur Jean-Louis Guy BELLION, Retraité et Madame Ginette SCOLARI, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VILLEFRANCHE-SUR-MER (06230), 445 avenue Georges Clémenceau, tous deux de nationalité Française, nés à NICE, l'époux le 25 octobre 1949 et l'épouse le 18 décembre 1953, mariés sous le régime légal de la communauté de biens acquis à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de VILLEFRANCHE-SUR-MER (06230), le 7 juin 1985, ONT DÉCLARÉ CONVENIR DE CHANGER DE RÉGIME MATRIMONIAL ET D'ADOPTER LE RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE, tel que défini par l'Article 1526 du Code Civil avec clause d'attribution de la communauté universelle à l'époux survivant en cas de dissolution de celle-ci par le décès de l'un des époux.

En application de l'Article 1397 du Code Civil, les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente parution, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

174712

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/11/2017, il a été constitué une SASU dénommée : ETS-TOM SERVICES Sigle : TOM SERVICES Capital : 1000 Euros. Siège : 20 Rue Auguste Gal, 06300 NICE. Objet : Serrurerie, plomberie, vitrerie et électricité. Président : Monsieur Thomas OUDJOUDI demeurant à 20 Rue Auguste Gal, 06300 NICE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre Actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Conditions d'admission aux Assemblées : Chaque Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

174726

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte Sous Seing Privé en date du 10/11/2017, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : SAS
Dénomination sociale: AQUA TECH 06
Capital : 2000,00 Euros
Siège social : 16 rue Gioffrédo, 06000 NICE

Objet social: Tous les travaux d'équipement et d'installation de plomberie, climatisation, chauffage et sanitaire, aménagement de salle de bain, d'espace pour personne à mobilité réduite, électricité
Président : Mr VITULLI Nicolas, demeurant, 66 bd de la Bornaia, 06200 NICE.

Transmission des actions : Librement négociables et consenties par les Actionnaires, elles s'effectuent librement.

Condition d'admission aux Assemblées: Convocation en Assemblées Ordinaires et Extraordinaires.

Mode de convocation : Verbale.

Le Président est la seule autorité habilitée à convoquer et arrêter l'ordre du jour.

Condition d'exercice du droit de vote : Une action donne droit à une voix.

Durée 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

Pour avis.

174715

AUDITION HARMONY

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 2.000 €
Siège social : 14 Avenue Félix Faure
06000 NICE

511 574 279 RCS NICE

RADIATION SUITE À FUSION

Des résolutions du Procès-Verbal des décisions Extraordinaires en date du 31/10/2017, de l'Associé unique de la Société SOGECA, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 145.900 Euros, ayant son siège social 12 rue de Presbourg à PARIS (75116), immatriculé au RCS de PARIS sous le numéro 308 895 770, il résulte :

- Que la Société SOGECA a absorbé à titre de fusion la Société AUDITION HARMONY, Société dont elle détenait la totalité des parts sociales.

- Que la Société AUDITION HARMONY est, de ce fait, dissoute de plein droit sans qu'il y ait lieu de procéder à aucune opération de liquidation; la Société absorbante prenant à sa charge l'intégralité des opérations actives et passives de la Société absorbée.

La Société AUDITION HARMONY sera radiée auprès du RCS de NICE.

Le Gérant.

174681

CKL

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 25 Avenue du Grand Pin,
06400 CANNES
539 755 843 RCS CANNES

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 30/05/2017, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/05/2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Claire BOUCAU, ancienne Présidente de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé chez CKL SAS, 25 Avenue du Grand Pin, 06400 CANNES. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES.

Pour avis.

174686

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

FX IMMOBILIER Société civile immobilière au capital de 1 500 Euros. Siège social : 4, av. d'Estienne d'Orves 06000 NICE 795 359 553 RCS NICE (2013 D 729).

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2016, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 4 av. d'Estienne d'Orves, 06000 NICE au 782 chemin de l'Ormée, 06140 VENICE à compter du jour même et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de NICE sous le N°795.359.553 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de GRASSE. La Société, constituée pour 99 années à compter du 10 septembre 2013, a un capital de 1500 Euros composé uniquement d'apports en numéraire et pour objet social, l'acquisition, l'administration, la rénovation et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout bien immobilier et immeubles, parts de Sociétés à prépondérance immobilière, immeubles bâtis ou non, acquis ou édifiés par elle et dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'emprunt de tout fond nécessaire à la réalisation de ces objets, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles au moyen de vente, échange ou apport en société. Pour avis. La Gérance.

174752



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
M. Laurent GELLE LACROIX - Directeur Général

pour le compte de la Région PACA
29 Bd Charles Nedelec
13331 MARSEILLE - Cedex 03

Référence acheteur : 9BDATXXA
L'avis implique un Marché Public

Objet : Remplacement des portes extérieures aciers et butées de portes au lycée du Val d'Argens LE MUY (83)

Procédure : Procédure Adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique de l'offre
40% Prix des prestations
Remise des offres : 05/12/17 à 17h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 15/11/2017
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://achat.regionpaca.fr>



174718

CVSM EXPERTISE SAS

Expert Comptable
Centre commercial des Fabres
13105 MIMET

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL DR OLIVIERI BERNARD. Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique. Objet : L'exercice de la profession de Cardiologue telle qu'elle est définie par la loi du 31 décembre 1990. Siège : 20 avenue Amiral Courbet, 06160 JUAN LES PINS. Capital : 1.000 Euros. Durée : 99 ans. Président : M. OLIVIERI Bernard demeurant 6 B rue Général d'Andréossy, 06600 ANTIBES. Chaque action donne un droit de vote et de représentation aux Assemblées. Les cessions d'actions, même entre Associés, sont soumises à l'agrément des Associés. Immatriculation : RCS d'ANTIBES.

174717

SCI CAMPERI

Société civile immobilière
Au capital de : 2.000 €
Siège à FALICON (06950), 815 chemin du Faliconnet
RCS NICE - 813 933 587

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant un Procès-Verbal des décisions de la collectivité des Associés en date du 7 novembre 2017, l'Assemblée décide de transférer le Siège social à FREJUS (83600), 753 avenue du XV^{ème} Corps d'Armée à compter du 7 novembre 2017.

Désormais, la Société sera inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de FREJUS.

Pour avis.

174732

CITYA LE CANNET

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 156 000 €
Siège social : 73 avenue du Campon -
Central Buro - 06110 LE CANNET
RCS CANNES : 325 803 757

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Par décisions de l'Associée unique en date du 9 octobre 2017, Madame Anne Charlotte BALLANSAT, domiciliée 73 Avenue du Campon, Central Buro, 06110 LE CANNET, a été nommée en qualité de Co-Gérante de la Société, à compter du même jour.

Modification est faite au RCS de CANNES.

174720



SCI ASS. IMMOBILIERE CANNOISE

au capital de 15.245,00 €
151, Avenue Maréchal Juin
Château Scott - 06400 CANNES
RCS de CANNES n°430.232.488

Par Ordonnance du 1^{er} juin 2017, Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de GRASSE a désigné la SELARL BG&ASSOCIÉS, prise en la personne de Maître Gilles GAUTHIER, es qualité de Liquidateur Amiable de la SCI ASSOCIATION IMMOBILIERE CANNOISE (AIC), en remplacement de Maître Marie-Claire FAIVRE-DUBOZ, pour une durée de 18 mois et avec mission de :

« Procéder aux opérations de liquidation, de clôture et de distribution éventuelle d'actifs entre les Associés ».

Les formalités de publication seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES.

174677

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LES ORCHIDÉES

SCI au capital de 914,69 €
Siège social : NICE (06000),
5 rue François Aune
RCS de NICE : 335 321 105

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une décision collective unanime en date du 05/10/2017, il résulte que M. Jean Gaston Léon Marie CHATEL, demeurant à SAINT PAUL (97460) 70 impasse Mafate, né à SAINT DENIS (97400) le 01/08/1943, a été nommé Gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Denis Raphaël VIDOT, en son vivant demeurant à NICE (06000), 5 rue François Aune, décédé.

Mention sera faite au RCS de NICE.

Pour avis.

174697

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CABINET BOTTACCIOLI SARL à associé unique au capital de 50000 Euros sise 3, Montée Commandant Octobon - Le Simonetta 06300 NICE. RCS NICE 501.251.961 Par décision de l'Associé unique du 02/11/2017, il a été décidé de supprimer dans l'objet social : Commissaire aux Comptes. Validation : RCS NICE.

174669

INFINITY TRANSPORTS

SARL à associé unique
au capital de 2 000 € en liquidation
7 Rue Barla, C/O B.B.S., 06300 NICE
R.C.S NICE : 503 590 473

**CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une AGO en date du 31/03/2017, l'Associé unique : A constaté la clôture de la liquidation de la Société en date du 31/03/2017. S'est déchargé de son mandat de Liquidateur. La Société sera radiée du RCS de NICE. **Pour avis.**

174671

ECHANSON

SAS au capital de 10000 €
C/O AZUR FIDUCIAIRE PROVENCE
31 Avenue Jean Médecin, 06000 NICE
RCS NICE n° 831 876 099

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une AGE du 3/11/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 64 Avenue Jean Médecin, 06000 NICE et de mettre à jour l'Article 4 des statuts de la Société.
Validation : RCS NICE.

174668

**SOCIÉTÉ CIVILE
IMMOBILIÈRE
LA MIGRANIERE**

SCI au capital de 1 524,49 €,
Lieu Dit Le Naouc Inférieur,
06530 CABRIS,
385 036 157 RCS GRASSE

**AVIS DE NOMINATION
D'UN CO-GÉRANT**

L'AGE a décidé, le 3/11/2017, de nommer Co-Gérant, Mme PECRIAX Annie Louise, 40 Chemin du Migranier, 06530 CABRIS. Mention au RCS de GRASSE.

174667

**SCA « LA FERME
D'OPIO »**

Société Civile agricole
au capital de 750 €
Siège social : 1283, route de la Sine
06410 CAUSSOLS
RCS GRASSE n° 321 176 034 (81 D 14)

AVIS

Avis de constitution de la Société publié dans le journal d'annonces légales Les Petites Affiches des A.M. du 12 février 1981". Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 2017, il a été décidé à l'unanimité des porteurs de parts, que : Le siège social, précédemment 1283, route de la Sine à CAUSSOLS (06410) est transféré à MAGAGNOSC (06520), 99 chemin de Vence. Son adresse postale sera chez Monsieur BOQUET Hervé, 99 chemin de Vence à 06520 - MAGAGNOSC. Elle prendra le nom de : SCA « La ferme de Saint Jaume » en lieu et place de «SCA La Ferme d'Opio». La démission à compter de ce jour de Madame MARECHAL Dominique Emmanuelle, née à NANTES (Loire-Atlantique) le premier avril 1960, demeurant à LE ROURET (Alpes-Maritimes) est acceptée. Le nouveau Gérant est désormais : Monsieur Hervé Pierre Hugues BOQUET, demeurant à MAGAGNOSC (06520), 99 chemin de Vence, né à NOISY-LE-SEC (93134) le 17 janvier 1961. Les statuts sont donc modifiés en conséquence.
Pour avis.

174670

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par ASSP du 25/10/2017, il a été constitué une SASU dénommée : LELIEN. Capital : 500€ Siège: 55 Corniche du Filagnon, Villa Les Pins, 06670 COLOMARS. Objet : Affrètement, organisation des transports de marchandises. Président: M. Maxime LE NOCHER demeurant à 55 Corniche du Filagnon, Villa Les Pins, 06670 COLOMARS. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre Associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des Associés. Conditions d'admission aux Assemblées : Chaque Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. RCS NICE.

174672

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par Acte SSP du 21/10/2017, il a été constitué une SCI dénommée : LAVONIZ
Capital : 1000 euros, apportés en numéraire
Siège : 493 Avenue de Pessicart, 06100 NICE
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.
Gérant : M. Roger Adrien MONIZ demeurant 3 Avenue des Mimosas, 06100 NICE.
Co-Gérant : M. Julien Marc Christian LAVOISIER demeurant à 493 Avenue de Pessicart, 06100 NICE
Cession de part : Toute cession est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.
Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS NICE.

174722

HOTEL VENDOME

Société par actions simplifiée
au capital de 115 800 €
Siège : 26 rue Pastorelli
Coin 30 rue Alberti, 06000 NICE
958 804 908 RCS NICE

**REMPLACEMENT DU
PRÉSIDENT**

Aux termes du Procès-Verbal des décisions de l'Associé unique en date du 25 Octobre 2017, il a été décidé de nommer en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MAGNE démissionnaire, La Société TURENNE HOTELLERIE INVESTISSEMENT 1, SAS sis 9 Rue de Téhéran 75008 PARIS, immatriculée sous le n° 828 918 763 RCS PARIS à compter du 25 Octobre 2017 et ce pour une durée illimitée. Mention en sera faite au RCS de NICE.

174704

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Constitution d'une Société Civile Immobilière (SCI) en date du 02/11/2017 (Acte Sous Seing Privé) : Nom : SKYRPLUS Capital 1.000 Euros, divisé en 1000 parts de 1 €uro - Siège social : 34 rue Jaques Prévert - 06800 CAGNES SUR MER - Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et de tous droits immobiliers y compris démembres. Gérants : Mr Michel MARCHANDISE demeurant au 34 rue Jacques Prévert - 06800 CAGNES SUR MER et M. Serge MARIANI demeurant 104 impasse des Genêts - 06700 ST LAURENT DU VAR. Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

174674

**TRIVERIO
CONSTRUCTION**

SAS au capital de 3.000.000,00 €
Siège social : Parc d'activités logistiques
Saint Isidore - CS 43072
06202 NICE CEDEX 3
484 550 017 RCS NICE
(Société absorbante)
et
GTM AZUR
SAS au capital social de 4.403.700,00 €
Siège social : 4 Chemin du Collet
des Graillies - 06800 CAGNES SUR MER
501 401 640 RCS ANTIBES
(Société absorbée)

AVIS

Ont établi en date du 12/09/2017 un projet de fusion prévoyant l'absorption de la Société GTM AZUR par la Société TRIVERIO CONSTRUCTION. Le projet de fusion a été déposé au Tribunal de Commerce d'ANTIBES le 15/09/2017 pour la Société absorbée et au Tribunal de Commerce de NICE le 18/09/2017 pour la Société absorbante.
L'Avis prévu par l'article R236-2 du Code de Commerce a été publié pour la Société absorbée au BODACC n° 187 A en date du 29/09/2017, annonce n° 11 et au BODACC n° 181 A en date du 21/09/2017, annonce n° 33 pour la Société absorbante.

En application de l'Article 23 de la loi du 20/12/2014 modifiant l'Article L.236-6 du Code de Commerce et, en l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par l'Article R.236-8 du Code de Commerce et aux termes des décisions de l'Associé unique de la Société absorbante en date du 31/10/2017, la réalisation définitive de la fusion susvisée est intervenue le 31/10/2017. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate sans liquidation de GTM AZUR.
Pour avis et mention.

174714

CORTEX CONSULTING

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 32 av des Tuillières,
06800 CAGNES SUR MER
798 025 565 RCS d'ANTIBES

**CHANGEMENT DE
FORME SOCIALE**

L'AGE du 06/11/2017, a décidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 06/11/2017 et a nommé en qualité de Président M. RUVEL Philippe, demeurant 32 av des Tuillières, 06800 CAGNES SUR MER.
Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance.
Accès aux Assemblées et vote : Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des Associés disposant du droit de vote.
Modification du RCS d'ANTIBES.

174719

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

SCI ALBERTA, au capital de 1000 Euros, siège social : 1, Bd du Maréchal Joffre, 06310 BEAULIEU-SUR-MER. R.C.S NICE D 452 739 766. Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/11/2010, il résulte que : Le siège social a été transféré à 19, Rue Alberti 06000 NICE, à compter du 01/11/2010. L'Article N° 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NICE.
Pour avis.



174675

ROBERT BALLESTRACCI

Les Docks - Hôtel de Direction
10, place de la Joliette
13002 MARSEILLE

FLEUR D'ORANGER

Société à responsabilité limitée
au capital de 47000 €
Siège social : 27, boulevard Emmanuel
Rouquier - 06130 GRASSE
488 672 940 RCS GRASSE

**CHANGEMENT
DE GÉRANT**

Aux termes d'une délibération en date du 25 septembre 2017, la collectivité des Associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Eric NOGUES de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant statutaire Monsieur Gérard BRACHET, demeurant 113 Chemin des Chèvrefeuilles, 06130 GRASSE, pour une durée illimitée à compter du 28 septembre 2017.
L'Article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
Le nom de Monsieur Gérard BRACHET a été substitué à celui de Monsieur Eric NOGUES.
Pour avis.
La Gérance.

174676

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Suivant Acte Sous Seing Privé en date du 09/11/2017, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : DOMAINE DU CHATEAU DE CREMAT.
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole.

Capital social : 3 000 000 Euros, représentant des apports en numéraire.
Siège social : 13 Rue Alphonse Karr - 06004 NICE.

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la Société des biens dont les Associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. Cet objet s'appliquant plus particulièrement à la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit par cette exploitation.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Agrément : Toute cession entre vifs, à quelque titre que ce soit, même au profit d'une personne déjà associée, ne peut être réalisée qu'avec le consentement d'un ou plusieurs Associés représentant les deux tiers du capital social.

Gérant : Monsieur Daniel DERICHOUBOURG, demeurant au 79 Avenue des Chasseurs - 1410 WATERLOO (Belgique).

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.
Pour Avis.

174705

MINIMONDE

SARL au capital de 400 €
Siège social 20 rue Cronstadt 06000 NICE
531 372 456 RCS NICE

**DÉMISSION DE
CO-GÉRANTE**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 06/02/17 suivie par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/11/2017, a pris acte de la démission de ses fonctions de Co-Gérante de Mme PEUZIAT KIEHL Anne 244 Ch de la Ginstière, 06200 NICE.

Mme Viviane FERNANDES PIERSON 103 Av Joseph Durandy 06200 NICE demeure seule Gérante.
Mention au RCS de NICE.

174703

**SOCIÉTÉ MUTUALISTE
DES MÉDECINS DES
ALPES MARITIMES**

Mutuelle régie par le Livre III
du Code de la Mutualité
Immatriculée au répertoire Siren
sous le n° 394 465 009
Dont le siège social est sis
20 Avenue Romain Rolland - Palais
Phebus - 06100 NICE

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DE LA MUTUELLE**

Membre de l'Union AGMF Prévoyance
Appel à candidatures pour l'élection
des Membres du Conseil d'Administration
L'Assemblée Générale de la Mutuelle
se tiendra le mardi 19 décembre 2017 à
20h00 :

Hôtel Westminster - Restaurant Le Duc -
27 Promenade des Anglais - 06000 NICE

La Mutuelle organise l'élection des
futur(e)s Administrateurs/Administratrices
qui siégeront à son Conseil d'Adminis-
tration.

Chaque Membre de la Mutuelle dis-
pose de la faculté de présenter sa can-
didature à cette élection sous réserve
de remplir cumulativement les conditions
d'éligibilité suivantes, fixées par le Code
de la Mutualité :

- Être âgé de 18 ans révolus,
- Ne pas exercer de fonctions salariées
au sein de la Mutuelle ou ne pas avoir
exercé de telles fonctions au cours des
3 années précédant l'élection,
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condam-
nation dans les conditions énumérées à
l'article L. 114-21 du Code de la Mutualité,
- Avoir signé un bulletin d'adhésion de
la Mutuelle du Livre III.

Modalités de dépôt des candidatures.
Les actes de candidatures peuvent
être déposés selon l'une des modalités
suivantes :

- Par voie postale au siège de la Mutuelle,
- Par remise en main propre au siège
de la mutuelle,
- Par mail à l'adresse election@gpm.fr

Pour être recevables, les candidatures
doivent être réceptionnées par la Mu-
tuelle au plus tard la veille de l'Assemblée
Générale de la Mutuelle en date du 19
décembre 2017. Pour les envois par cour-
rier ou par mail, le candidat doit s'assurer
de la bonne réception de sa candidature
dans le délai fixé ci-dessus.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le
Conseil d'Administration élira le Président
et les membres du Bureau. Les candida-
tures sont à adresser dans les mêmes
conditions que celles exposées au para-
graphe précédent.

Ensemble des dispositions régissant
les élections des Administrateurs/Adminis-
tratrices sont définies au sein du Code
de la Mutualité et des statuts de la Mu-
tuelle. Ces derniers sont disponibles sur
le site www.gpm.fr.

Pour toute information complémen-
taire, vous pouvez nous contacter au
01 40 54 54 30 ou vous rendre sur le site
internet.www.gpm.fr.

**Le Président du Conseil d'Administration
de la Mutuelle**

174759

**RÉSILIATION DE
LOCATION GÉRANCE**

Est résilié à compter du 12 Novembre
2017, le contrat de gérance qui avait
été consenti au profit de la SARL SW
ESTEEM, ayant son siège social à NICE
(06000), 5-9 Place Franklin,

Par la Société EG Retail (France) SAS,
au capital de 171.940.000 euros, ayant son
siège social Immeuble Le Cervier B - 12
avenue des Béguines - Cergy Saint Chris-
tophe, 95806 CERGY PONTOISE Cedex,
immatriculée 439 793 811 RCS PONTOISE,

Concernant le fonds de commerce de
station-service sis et exploité à NICE
(06000), 5-9 Place Franklin, dont elle est
propriétaire ou exerce la jouissance.

Ce contrat de gérance avait fait l'objet
d'un Acte SSP en date du 8 Novembre 2016.

174706

ISABELLE SCHMELTZ

Avocat au Barreau de NICE
Spécialiste en Droit des Sociétés

**LOCATION
GÉRANCE**

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé
en date du 30 octobre 2017 fait à NICE :
Madame AMERIO Catherine née
OZENDA, le 18 mai 1947 à BREIL-SUR-
ROYA (06 de nationalité Française, et ré-
sidant en FRANCE, 5, Place Louis Armand
(anciennement Place de la Gare), 06540
BREIL-SUR-ROYA, et Monsieur AMERIO
Mario (dit Marius) son époux, nés le 23
janvier 1940 à VINTIMILLE (ITALIE) de na-
tionalité Française, les époux sont com-
muns en biens.

Ils ont confié à :
Madame Véronique MAFFEI, née
DUCASSE,

Née le 01 avril 1968 à SOSPEL, de nationa-
lité Française et résidant en FRANCE,
domiciliée 12, Couréou de Braga, 06540
BREIL-SUR-ROYA, épouse sous le régime de
la communauté légale de Monsieur
Philippe MAFFEI.

L'exploitation à titre de location-
gérance d'un fonds artisanal de taxi qui
comprend :

- Le droit au bénéfice de l'autorisation
de stationnement N°1 délivré sur la Com-
mune de BREIL-SUR-ROYA (06) délivrée à
Monsieur AMERIO Mario dit Marius, par
Arrêté Municipal délivré par Monsieur
Le Maire J. Ghilardi en date du 10 janvier
2012.

Pour une durée de 12 mois entiers et
consécutifs commençant à courir le 1^{er}
novembre 2017 pour se terminer le 31
octobre 2018.

Toutes sommes quelconques et
charges dues à raison de l'exploitation
dit fonds, incomberont au Gérant, le
bailleur ne devant en aucun cas être
inquiété ni recherché à ce sujet.

**Pour unique avis signé Véronique MAFFEI,
le Locataire-Gérant.**

174707

**SCI OCTOPUS**

au capital de 1.000 €

19 bis chemin de l'Olivier

06110 LE CANNET

RCS de CANNES 491.248.639

Par Ordonnance du 19 Avril 2017,
Madame la Première Vice Présidente du
Tribunal de Grande Instance de GRASSE
a désigné la SELARL BG&ASSOCIÉS,
prise en la personne de Maître Gill es
GAUTHIER, es qualité d'Administrateur
Provisoire de la SCI OCTOPUS, pour une
durée de 18 mois et avec mission de :

« Diriger cette Société, de prendre
toutes les décisions dans l'intérêt de
cette dernière dans la limite des seuls
actes d'administration courante ».

Les formalités de publication seront
effectuées au Registre du Commerce et
des Sociétés de CANNES.

174695

ADDITIF

À l'annonce n° 174611 parue dans le
présent journal du 09/11/2017 à la page
14, il fallait ajouter - Durée: 99 ans Objet :
la propriété, l'administration et l'exploita-
tion par bail, location ou autrement de
tous immeubles bâtis ou non bâtis dont
elle pourrait devenir propriétaire, usufrui-
tière ou nue-propriétaire, par acquisition,
crédit-bail ou autrement.

174708

RECTIFICATIF

À l'annonce n° 174454 parue le
26/10/2017 dans Les Petites Affiches des
A.M., concernant PETRIN DE MARIE, il y
a lieu de lire que la date de transfert du
siège social est le 30/09/2017.



174711

**P. CLEMENT - R. DJIAN
S. SERRATRICE
A. MITOV - R. TOULLEC
B. DE CASTELLANE**

Notaires
5, Place de Gaulle - 06600 - ANTIBES

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Selon Acte Authentique reçu par
Maître Alexandre MITOV, Notaire à
ANTIBES, le 30 Octobre 2017, enregistré
au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'EN-
REGISTREMENT GRASSE, le 3 Novembre
2017 Dossier 2017 02857 Référence 2017
N 00087.

Il a été vendu par La Société S.B.N,
Société à responsabilité limitée au ca-
pital de 1.000 euros, dont le siège est à
CAGNES-SUR-MER (06800), 1 Avenue
Auguste Renoir, SIREN 478.211.295 RCS
ANTIBES, AU PROFIT DE La Société
3VA, Société à responsabilité limitée au
capital de 5.000 euros, dont le siège est à
CAGNES-SUR-MER (06800), 77 chemin du
Val Fleuri, Le Petit Castel, SIREN sous le
832 466 353 RCS ANTIBES. DESIGNATION
DU FONDS : Un fonds de commerce de
vente de confiserie et de chocolaterie
exploité à CAGNES SUR MER (06800), 1
Avenue Auguste Renoir, lui appartenant,
connu sous le nom commercial "Corné
Port-Royal", et pour lequel le cédant est
immatriculé au Registre du Commerce et
des Sociétés d'ANTIBES, sous le numéro
478 211 295.

Prix : QUARANTE MILLE EUROS
(40 000,00 euros), s'appliquant aux
éléments incorporels. La cession ne
comporte aucun matériel.

Propriété jouissance immédiates.
Pour l'exécution des présentes et de
leurs suites et la réception des opposi-
tions les parties élisent domicile en
l'Office Notarial soussigné.
Pour avis.

174709

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Suivant Acte Sous Seing Privé en date
du 20 Octobre 2017 à LE CANNET (06110),
il a été constitué une Société présentant
les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "BLEU CROISSETTE"
Forme : Société Par Actions Simplifiée.
Siège social : 15 Rue des Moulières à
LE CANNET (06110)

Objet : L'acquisition de terrains et
d'immeubles ainsi que la construction
d'immeubles en vue de leur revente en
qualité de marchand de biens. L'activité
de promotion immobilière, l'activité de
lotisseur aménageur, l'activité d'agent
commercial.

Durée : 99 ans à compter de l'immatricu-
lation au RCS.

Capital : 2000 Euros, divisé en 200 parts
sociales de 10 Euros chacune.

Président : Monsieur CURTI Christian,
demeurant au 42 Avenue du Docteur
Picard à CANNES (06400).

Immatriculation : Au RCS de CANNES.
Pour avis. Le Président.

174710

AVIS

Aux termes de la décision de l'Associé
unique de la SARL Divinata, au capital
de 10.000 euros dont le siège social est
77 chemin du Val Fleuri, 06800 CAGNES
SUR MER, RCS ANTIBES n°750 809 634, il
résulte que : Le nom de Cindy AZOULAY,
ancienne Gérante, a été retiré des statuts
sans qu'il y ait lieu à un remplacement par
celui de Mme Carole CARON, nouvelle
Gérante, demeurant 12, rue des Caves,
60250 MOUY. L'Article 13 des statuts a été
modifié en conséquence

Mention sera faite au RCS : ANTIBES.
Pour avis.



174678

**MAÎTRE MICHELLE LE
GOUGUEC-MENETRIER**

Avocat au Barreau de Lorient
3, rue d'Auray - 56150 BAUD

SCI PASSERO 195

Société Civile Immobilière
au capital de 140 000 €
1090 Chemin du Puits du Plan à
06370 MOUANS SARTOUX -
RCS CANNES 495 396 434

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes du Procès-Verbal de l'AGE
du 11 juin 2016, la Société susvisée a
décidé de transférer son siège social de
MOUANS SARTOUX (06370) - 1090
Chemin du Puits du Plan à LANGUIDIC
(56440) - Ganquig Saint-Jean, à compter
du 11 juin 2016.

Les statuts ont été modifiés en consé-
quence et la Société fera l'objet d'une
nouvelle immatriculation au RCS de
LORIENT.

Pour avis, La Gérance.

174682

**IMMOBILIÈRE SAINTE
DEVOTE**

Société civile en liquidation
au capital de 2.000 €

Siège social : 32 boulevard de Lorraine
c/o IN EXTENSIO - 06400 CANNES
443 718 499 R.C.S. CANNES

**AVIS DE
DISSOLUTION**

Suivant Procès-Verbal en date du
10/10/2017, l'Assemblée Générale
Extraordinaire a :

Décidé la dissolution anticipée de la
Société.

Nommé en qualité de Liquidateur :
M. Steve SASPORTAS, demeurant 6-8 bou-
levard du Jardin Exotique 98000 MONACO

Fixé le siège de la liquidation au siège
social, adresse de correspondance où
doivent être notifiés tous les actes et do-
cuments concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à
la liquidation sera effectué au Greffe du
Tribunal de Commerce de CANNES.

Le Liquidateur.

174738

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un Acte SSP en date du
10/11/2017 à NICE, il a été constitué une
Société présentant les caractéristiques
suivantes : Forme : SASU Dénomination :
ELEZAM Siège : 18 av Gallieni, 06000 NICE.

Objet : Commerce, achat, vente, courtage,
distribution de tous produits et matériels
électriques, électroniques, informatiques,
téléphoniques. Durée : 99 ans à compter
de son immatriculation au RCS de NICE.

Capital : 100 euros, apport en numéraire.
Président : ELEZAM Henri, 18 av Gallieni,
06000 NICE. Admission aux Assemblées :

Tout Actionnaire peut participer aux
Assemblées sur justification de son identi-
té et de la propriété de ses actions ins-
crites en compte depuis au moins 5 jours
et libérées des versements exigibles.

Chaque membre de l'Assemblée a, sous
réserve des exceptions légales, autant de
voix qu'il possède ou représente. Cession
et transmission des actions : Les actions
sont nominatives. Elles font l'objet d'une
inscription dans un compte ouvert par la
Société au nom de l'Associé unique,
conformément aux dispositions légales
et réglementaires applicables. Elles sont
négociables dans la mesure où l'Associé
unique agréé un nouvel Associé. Dans ce
cas, les présents statuts seront modifiés
en conséquence.

174747

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte SSP du 31/10/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LGM
Forme : SAS
Objet : Restaurant, bar, vente de plats à emporter, café
Siège social : 2, Place des Deux Frères, Vieux Village, 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Capital : 10.000 Euros
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NICE

Conditions d'admission aux Assemblées et d'exercice du droit de vote : Chaque Actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Président : M. Franck BARTEL, demeurant 14, impasse Mousseau, 93400 SAINT OUEIN

Directeur Général : M. Stéphane, David ROSSETTO demeurant 2, Placette de la Sarriette, 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN.

174749

TEALDI

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 €

Siège social : 348 Chemin de Sainte
Colombe 06140 VENICE

RCS GRASSE 348 394 578 /1988B00312

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Octobre 2017 les Associés de la Société TEALDI ont approuvé le traité établi Sous Seing Privé en date du 25 Septembre 2017, et portant fusion par absorption de leur Société par la Société NICOLAS TEALDI, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est 348, chemin Sainte Colombe, 06140 VENICE, immatriculée au R.C.S. de GRASSE sous le numéro 818 603 391.

L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la Société TEALDI, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la Société NICOLAS TEALDI et les parts créées en augmentation de son capital par cette dernière étant directement et individuellement remises aux Associés de la Société TEALDI à raison d'une part sociale de la Société NICOLAS TEALDI pour une part sociale de la Société TEALDI.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société NICOLAS TEALDI, en date du 25 Octobre 2017, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la Société TEALDI sont devenues effectives à cette date.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE.
Pour avis. La Gérance.

174692

ADDITIF

À l'annonce n°174613 parue dans le présent journal du 09/11/2017 à la page 14, il fallait ajouter - Durée : 99 ans. Objet : L'achat, la vente, la détention, la gestion de tous droits sociaux ou valeurs mobilières ainsi que le contrôle, par tous moyens, des Sociétés dont la Société civile détient les titres.

174733

RECTIFICATIF

À l'annonce 174379 parue dans LES PETITES AFFICHES DES ALPES MARITIMES du 19/10/2017 concernant la location grérance entre TOTAL MARKETING FRANCE et SO'GERSUD; il convient de lire : « date de début de contrat de location-grérance 17/01/2017 ».

174748

NICOLAS TEALDI

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 € Porté à 5.000 €

Par l'effet de la fusion visée ci-après -

Siège social : 348 chemin Sainte

Colombe 06140 VENICE-

RCS 818 603 391/2016B00170

et

TEALDI

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 €

Siège social : 348 Chemin de Sainte

Colombe 06140 VENICE

RCS GRASSE 348 394 578/1988B 0312

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 25 Octobre 2017, l'Associé unique de la Société NICOLAS TEALDI a approuvé le traité de fusion du 25 Septembre 2017 prévoyant la fusion par voie d'absorption de la Société TEALDI sus-désignée. Fusion dont la publicité a été faite au BODDACC "A" des Alpes Maritimes (06) sous le numéro d'annonce n°59 auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de GRASSE le 26 Octobre 2017. Il a été fait apport de la totalité de l'actif évalué à 198.927 Euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 82.770 Euros. La valeur nette des apports est évaluée à 116.157 Euros. La prime de fusion s'élève à 85.043 Euros.

L'Associé unique a décidé pour rémunérer cet apport d'augmenter son capital de 4.000 Euros pour le porter de 1.000 Euros à 5.000 Euros, par la création de 400 parts nouvelles de 10 Euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux Associés de la société TEALDI autres que la Société absorbante en application des dispositions de l'Article L. 236-3 du Code de Commerce, à raison d'une part de la Société NICOLAS TEALDI contre une part de la société TEALDI.

La fusion est devenue définitive le 25 Octobre 2017 ainsi qu'il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société TEALDI en date du 25 Octobre 2017 et du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société NICOLAS TEALDI en date du 25 Octobre 2017 la Société TEALDI se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 30 Juin 2017, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société TEALDI depuis cette date jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la Société NICOLAS TEALDI et considérées comme accomplies par la Société NICOLAS TEALDI depuis le 30 Juin 2017.

Les Articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

« Le capital social est fixé à mille Euros (1.000 Euros), divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 100 et attribuées en totalité à la Société TEALDI, Associée unique, en rémunération de son apport en numéraire. »

Nouvelle mention :

« A la suite de la fusion par voie d'absorption de la Société TEALDI, le capital social est fixé à cinq mille Euros (5.000 Euros) divisé en 500 parts de 10 Euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 500 et attribuées de la manière suivante :

- Madame Rose Marie TEALDI, Titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 250 ;

- Monsieur Patrick TEALDI, Titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 251 à 500.

Pour avis, la Gérance.



Ventes aux
ENCHÈRES
encheres.petitesaffiches.fr

174750

SITE DE L'OSTEOPATHIE

Société à responsabilité limitée
Transformée en Société

par actions simplifiée

Au capital de 3000 € Porté à 10000 €

Siège social 921 Av Emile Hugues,
06140 VENICE

R.C.S. GRASSE 797 699 881 2013B00695

AVIS DE TRANSFORMATION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 20 septembre 2017 et enregistré au POLE ENREGISTREMENT DE GRASSE, le 28/09/2017 Dossier 2017 01108 Référence 2017 A 00548

1° A décidé et réalisé une augmentation du capital social de 7.000 Euros par apport en numéraire et l'émission au pair de 700 parts sociales nouvelles ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trois mille Euros (3.000 Euros) divisé en 300 parts de 10 Euros chacune

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à dix mille Euros (10.000 Euros) divisé en 1 000 parts de 10 Euros chacune.

2° A décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société par décision unanime des Associés.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Exercice du droit de vote : Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire quel que ce soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toute cession d'actions donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des Associés statuant à la majorité des voix des Associés disposant du droit de vote.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jean-Louis BOUTIN.

Sous sa nouvelle forme de Société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Monsieur Jean-Louis BOUTIN demeurant 921 Avenue Emile HUGUES, 06140 VENICE.

Pour avis. La Gérance.

174727

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Par Acte SSP à NICE du 16/10/2017, enregistré au SDE de NICE, le 26/10/2017 Réf : 2017A909 - n°201702958,

La SARL « CAPE COD », au capital de 30.000 Euros, dont le siège social est à 06000 NICE - 1, rue François 1^{er}, 415 185 347 RCS NICE,

A vendu à : la SAS « SESSUN », au capital de 59.792 Euros, dont le siège social est situé à MARSEILLE 13008 - 10, boulevard du Collet, 429 204 282 RCS MARSEILLE,

Un fonds de commerce de vente de prêt à porter et chaussures connu sous l'enseigne CAPE COD sis et exploité à 06000 NICE - 1, rue François 1^{er} et 3, rue Alphonse Karr, pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé 415 185 347 RCS NICE,

Moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE MILLE (160.000) Euros.

Date d'entrée en jouissance : 16/10/2017

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au Cabinet de Maître Charles ABEÇASSIS - Avocat - 40, Bd Victor Hugo, 06000 NICE.

Pour avis.



174751

PATRICK IVALDI**SERGE GRANATA GOLDMAN****PÉNÉLOPE DUVERNEUIL**

Notaires Associés

06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

AREMAR

Société civile immobilière

Au capital 1 524,49 €

Ayant son siège à 17 chemin

de Poudeirac - 06650 OPIO

RCS GRASSE 331 479 204

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2017, les Associés de la SCI AREMAR, ayant pour Liquidatrice Madame Annie BRUWIER née MEIGNAN, ont déclaré terminées les opérations de liquidation et ont donné quitus de sa gestion à la Liquidatrice et l'ont déchargé de son mandat.

L'acte susvisé sera déposé, conformément à la loi, au Greffe du Tribunal de Commerce de GRASSE.

Pour avis. La Liquidatrice.

174753

DUCIC SONS

SARL au capital de 6000 €

22 Avenue des Aloès, 06600 ANTIBES

RCS ANTIBES n°818 426 603

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 15/11/17, prenant effet le 20/11/17, il a été décidé de transférer le siège social au 618 Av Roumanille, 06410 BIOT. Validation: RCS ANTIBES.

174754

ADREAL

SARL au capital de 8000 €

22 Avenue des Aloès, 06600 ANTIBES

RCS ANTIBES n°820 507 762

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 15/11/17, prenant effet le 20/11/17, il a été décidé de transférer le siège social au 618 Av Roumanille, 06410 BIOT. Validation : RCS ANTIBES.

174735

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL

TRAUMASSISTANCE SPORT Société Civile de moyens au capital de 19065 Euros 3 Rue de Dunkerque, 06110 LE CANNET. RCS CANNES n° 438 561 342. Aux termes d'une AGE du 07/09/2017, les Associés ont décidé de réduire le capital de 3 813 Euros. Nouveau capital : 15.252 Euros, les Articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Validation : RCS de CANNES.

174736

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AG du 07/11/17, l'Associée unique de l'EURL SCENO, au capital de 5 000 Euros dont le siège social est à NICE, 30 Avenue Edmond Rostand, RCS NICE N°483 714 028, a décidé de transférer le siège social à NICE, 2 rue Gubernatis et de nommer Edgar TREAL demeurant à NICE 30 Avenue Edmond Rostand, Co-Gérant, à compter de ce jour.

Par conséquent l'Article 4 des statuts a été modifié.



174725

**P. LEPLAT
M.J BIGANZOLI
C. PIEFFET - C.DIMEGLIO
S. VILLEMIN - C. DAVERIO**

Notaires

5 Avenue Gambetta - 06600 ANTIBES

APPORT À COMMUNAUTÉ

Suivant Acte reçu par Maître Christian PIEFFET, Notaire associé, titulaire d'un Office Notarial à ANTIBES (Alpes Maritimes) 5 avenue Gambetta, le 26 octobre 2017, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

Par Monsieur Raymond Joseph PETTAVINO, retraité, époux de Madame Marguerite Yvonne Gabrielle LAURE, demeurant à BIOT (06410) Quartier du Plan. Né à ANTIBES (06600), le 23 janvier 1936. Marié à la Mairie d'ANTIBES (06600) le 1^{er} décembre 1962 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Monsieur Raymond PETTAVINO déclare faire apport à la communauté de bien existant entre lui et Madame Marguerite LAURE son épouse, les biens et droits immobiliers ci-après désignés lui appartenant en propre : Dans un ensemble immobilier à BIOT (ALPES-MARITIMES) 73 Chemin du Vallon, Quartier du Plan, ou de Saint Pierre, Lot numéro deux (2) : Un local à usage de cave, Lot numéro quatre (4) : Un appartement.

Les positions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Le Notaire.

174730

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant décision prise en A.G.E le 13 Novembre 2017 à ANTIBES, il a été décidé de transférer à compter du 1^{er} Décembre 2017 le siège social de la SCI MALINAUDE au capital de 365.000 Euros. RCS STRASBOURG T1 751 413 709; De STRASBOURG, 97 A Rue Mélanie à ANTIBES, 8 Chemin de Tanit. Gérant : M. André GUYARD, Résidence Le Clos Joli, 8 chemin de Tanit, 06160 ANTIBES. **Pour avis.**

174691

KERRY FLAVOURS FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €Siège social : Zone Industrielle du Plan
BP 82067 - 06131 GRASSE CEDEX
535 267 488 RCS GRASSE

NOMINATION DE DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Suivant Procès-Verbal en date du 01/09/2017, l'Associé unique a nommé aux fonctions de Directeurs Généraux :

M. Brian MEHIGAN demeurant Killeton, Camp, Tralee, Co Kerry - IRLANDE
M. Trevor HORAN demeurant Killeeneenmore, Craughwell, Co Galway - IRLANDE.

Mention en sera faite au RCS de GRASSE.

174693

ADDITIF

À l'annonce n° 174612 parue dans le présent journal du 09/11/2017 à la page 16, il faut ajouter - Durée : 50 ans Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et la gestion par location ou autrement de tout terrain, immeubles et biens immobiliers; La démolition, la construction de biens immobiliers.

174728

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte Sous Seing Privé en date du 01/07/2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NICE IMMO CONSULT
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 1000 Euros

Siège : Route du Moulinet, La Vasta inférieure, 06380 SOSPEL

Objet : Toute prestation de service et conseil en montage d'opérations immobilières et mobilières, et le montage de dossier de financement, la représentation et la signature de mandat d'agent commercial ou d'agent d'affaires ou d'entremise tendant à la réalisation directe ou indirecte de ces diverses prestations tant que celles-ci demeurent des prestations non réglementées. Toute activité de marchand de biens.

Durée : 99 années
Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés statuant selon les règles définies à l'Article 17 "Agrément des cessions" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Président : Monsieur Richard CLAUD
demeurant : 17, Rue Pastorelli, 06000 NICE
Immatriculation : Au RCS de NICE.

Pour avis.

174729

AVIS DE DISSOLUTION

BAROT GROETZ Société Civile professionnelle au capital de 83389.61 Euros sise 176 avenue des Pugets, Le Michel Ange, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR RCS ANTIBES 392.835.732. Par décision des Associés du 31/08/2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société, nommé liquidateur Mme Chantal GROETZ 1130, avenue de Vaugreniers 06270 VILLENEUVE LOUBET, fixé le siège de Liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt légal au RCS ANTIBES.

174734

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

TRAUMASSISTANCE SPORT Société Civile de moyens au capital de 19.065 Euros. 3 rue de Dunkerque, 06110 LE CANNET. RCS CANNES n° 438 561 342. Aux termes d'une AGE du 07/09/2017 : Madame Elisabeth NIVELET a démissionné de ses fonctions de Co-Gérant, à compter du 30/06/2017. Validation : RCS CANNES.

174684

LIBRE SERVICE LA MÉNAGÈRE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.623 €Siège social : 12 Bd Marechal Foch
06310 BEAULIEU SUR MER
RCS NICE 320.799.687

NOMINATION DE GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/11/2017, et à compter de ce jour, les associés ont pris acte du décès de M. Joseph Anness survenu le 16/10/2017 et ont nommé en qualité de nouveau gérant Mme Martine Anness, demeurant 1 rue Salisbury 06310 Beaulieu sur Mer, pour une durée illimitée. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : NICE. **Pour avis.**

174743

PELLEGRINO

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1.000 €Siège social : 37 rue d'Antibes
06400 CANNESSiège de liquidation : 37 rue d'Antibes
06400 CANNES
512 540 485 RCS CANNES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AG du 31 octobre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Roseline DAUMAS de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

174742

RÉSILIATION DE LOCATION GÉRANCE

Suivant Acte SSP à NICE du 16 octobre 2017, La Société LGD (RCS Nice n° 812 442 010) représentée par son Président, Monsieur DOMEREGO, Locataire Gérant du fonds de commerce de Bar et Golf, locations meublées, connu sous l'enseigne LE GARD et exploité à SOSPEL (06380), au 1 boulevard du DFL depuis le 10 août 2015 et la Société LE GARD (RCS NICE 377 655 980) représentée par son Gérant Madame FERRET née DEOCLEZIAN, ont convenu de résilier par anticipation à compter du 30 septembre 2017 la location gérance du fonds sus décrit.

174763

FREDERIC DUCIC ARCHITECTE

SARL au capital de 10000 €

22 avenue des Aloès, 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES n°821 686 136

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 15/11/2017, prenant effet le 20/11/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 618 Av Roumanille, 06410 BIOT. Validation : RCS ANTIBES.

174764

AVIS DE CONSTITUTION

S056 Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1000 Euros. Siège social : 2352 route de Cagnes. 06570 SAINT PAUL DE VENCE. Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : S056 FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle Capital : 1.000,00 Euros Durée : 99 ans Siège social : 2352 route de Cagnes, 06570 SAINT PAUL DE VENCE. Objet : Activité de consulting, coaching et conseils aux entreprises Transmission des Actions : Cessions libres. ADMIS-SION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES: Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. CONDITION D'EXERCICE DE DROIT DE VOTE : Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Monsieur Johnny ALLIA, né le 10 avril 1961 à Tunis (TUNISIE), demeurant 2352 route de Cagnes, 06570 SAINT PAUL DE VENCE, de nationalité Française. Immatriculation : Au RCS d'ANTIBES. **Pour avis.**

174737

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé en date à NICE du 10/11/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : REMIST
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 1000 Euros

Siège social : CENTRE MBE, 2 bis, Avenue Durante, 06000 NICE

Objet : Bureau de conseil, stratégie, développement et management, prise de participation, création, acquisition, location, prise de location gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant aux activités exercées, prise de participation, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés, de brevet ou licences, et acquisition de tous droits incorporels ou actifs concernant ces activités, et d'une manière générale toutes activités pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans.

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions entre Associés sont libres; toutes les autres cessions y compris à des descendants ou ascendants requièrent l'agrément préalable de la collectivité des Associés à la majorité simple des voix des Associés disposant du droit de vote. Est nommé dans les statuts sans limitation de durée : Président : Monsieur Nicolas MORINIÈRE, demeurant 2 rue Narcisse Diaz, 75016 PARIS.

Immatriculation : La Société sera immatriculée au RCS de NICE.
Le Président. Pour avis et mention.

174739

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location gérance du fonds de commerce de snack, bar, restaurant, nightclub, dancing à l'enseigne « LE SLALOM » à AURON 06660 SAINT ETIENNE DE TINÉE consentie par la SARL EURODEX (RCS 439 957 317), ayant siège social, à AURON 06660 - SAINT ETIENNE DE TINÉE (en dissolution depuis le 25 avril 2014), à la SARL BAGGAMON ayant siège à la même adresse (RCS 503 074 304) a pris fin conformément au contrat le 14 septembre 2013. **Pour avis. La Gérance.**

174740

ANGELA COIFFURE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €Siège social : 57 avenue Cyrille Besset
06100 NICE

497 537 779 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 novembre 2017 :

Le siège social a été transféré, à compter du 02/11/2017, de NICE (Alpes Maritimes), 57 avenue Cyrille Besset, à CAGNES SUR MER (Alpes-Maritimes), 5 Avenue Jean Jaurès, Résidence du Port.

En conséquence, l'Article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES.

Pour avis, la Gérance.

Marchés PUBLICS
marchespublics.petitesaffiches.fr

174760

POURSUITE D'ACTIVITÉ

L'AGE du 30/10/2017 de la Société AVALYS, SARL au capital de 3000 Euros dont le siège social est 15 rue Masséna, 06000 NICE, RCS NICE n°788 750 594, statuant en application de l'Article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

174762

CITROEN CANNES

Société par actions simplifiée

à associé unique

au capital de 160.000 €

Siège social : 75 avenue de la Grande

Armée - 75116 PARIS

414 672 089 R.C.S. PARIS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant Procès-Verbal des décisions de l'Associé unique en date du 15/09/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 235 Route du Cannet, 06250 MOUGINS, à compter du même jour.

L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour les besoins du transfert, il est rappelé que la Société a pour Président : M. Christophe NOBIS, demeurant 2 rue de l'Ubac, 83440 MONTAUXOUX.

Modification sera faite au R.C.S. de PARIS et au R.C.S. de CANNES.

Pour avis.
Le Président.

174765

AVIS DE TRANSFORMATION

MONVISIO Société civile immobilière au capital de 2000 Euros Siège social : 37 boulevard Gambetta - C/O Bellevue Gestion 06000 NICE 481 885 960 RCS NICE. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} août 2017, les Associés ont décidé la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui réintègre désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 Euros. Sous sa forme civile, la Société était gérée par Monsieur Ezio ZERBINO Sous sa nouvelle forme de Société à responsabilité, la Société est dirigée par : GERANT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Ezio ZERBINO demeurant Via Caduti e Dispersi in Russia 6, RACCONIGI (ITALIE)

Pour avis. La Gérance.

174699

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé en date du 9 novembre 2017, il a été constituée une Société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : Juris Studia
Capital social : 4.800 Euros
Siège Social : 58, avenue du Domaine du Piol, 06000 NICE

Objet : La formation, l'enseignement et la préparation, aux examens et concours de l'enseignement supérieur se rapportant à toute matière du droit et des matières connexes.

Durée : 99 années
Président : M. Christophe DECOURT, demeurant 58, av. du Domaine du Piol 06000 NICE France

Directeur Général : Mlle Gwenaëlle CALLEMEIN, demeurant Quartier Le Torone 06710 MALAUSSENE (FRANCE)

Transmission des actions : Inaliénabilité 5 ans puis préemption agrément.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de NICE.

Le Représentant légal.

174741

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte SSP en date du 23 octobre 2017, il a été constitué une Société à responsabilité limitée ayant pour : Dénomination : LE FLAMENCO - Siège social : 10 bd Jean Hibert, 06400 CANNES - Durée : 99 ans - Capital : 15.000 Euros - Objet : Restauration - Gérant : Michael ROESCH demeurant 14 avenue des Orangers, Bâtiment A, 06700 SAINT LAURENT DU VAR. La Société sera immatriculée au Greffe de CANNES.

174687

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé en date du 16/09/2017, il a été constituée une Société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : VÉHICULES IMPORTATION PRESTIGE

Capital social : 500 Euros
Siège social : 22 Rue des Faissines 06250 MOUGINS

Objet : Import export, achat vente de véhicules entretien lavage de tous types de véhicules.

Durée : 99 années
Président : M. Vincent DELARUELLE, demeurant 22 Rue des Faissines, 06250 MOUGINS

Conditions d'admission aux Assemblées Générales : Tout Actionnaire peut participer aux Assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre Actionnaires, toutes autres cessions et transmissions sont soumises à l'agrément du Conseil d'Administration.

La société sera immatriculée au R.C.S. de CANNES.

Le Président.

174694

ADDITIF

À l'annonce n° 174605 parue dans le présent journal du 09/11/2017 à la page 14, il fallait ajouter - Durée : 99 ans. Objet : L'acquisition, par tout moyen, de tous biens immobiliers, leur gestion et très exceptionnellement leur vente, elle pourra également recevoir ces biens par apport.

174688

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 31/10/2017, il a été constitué une SARL à associé unique dénommée : AGORA ARROSAGE & PAYSAGE Capital : 1000 Euros Siège : 60 Avenue de Nice C/o Azur Secrétariat Services 06800 CAGNES SUR MER. Objet : Création de paysages et espaces verts, arrosage automatique, fontainerie Gérant : M Mathieu FRIGOT, Avenue Charles de Caqueray, Les Marronniers, 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.



**Opportunités
PROFESSIONNELLES**

immo.petites-affiches.fr

**CONSULTATION DES OFFRES
IMMO PROFESSIONNELLES**
Sur le département du Var
et des Alpes-Maritimes

SERVICE DES DOMAINES**INVENTAIRE ET COMPTE RENDU DE SUCCESSION**

174683 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Mme DEL GUERRA-LEJARRAGA Claudia**, décédée le 06/08/2016 à BEAUSOLEIL (06), a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Référence : GPP 0068015515 NE.

COMPTE RENDU DE SUCCESSION

174690 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **M. Charles COMISSO**, décédé le 29/10/2015 à NICE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Référence : GPP 0068000686 NE.

NOMINATION CURATEUR À SUCCESSION VACANTE

174724 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 18/10/2017, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur CAMERA Richard** Divorcé né le 25/11/1948 à NICE (06), décédé le 17/07/2017 à NICE (06). Référence : 0068022000 / BE. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

174731 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 05/07/2017, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur PANETIER David** Divorcé né le 17/02/1977 à BEAUMONT SUR OISE (95), décédé le 11/12/2015 à BERRE LES ALPES (06). Référence : 0068020062 / NE. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

174745 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 14/12/2015, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame RECIO Maria** Veuve SAUNIER née le 18/10/1917 à TABARA (ESPAGNE), décédée le 04/02/2014 à CANNES (06). Référence : 0068002054 CP. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

174746 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 14/12/2015, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame BAGNIS Gilberte** Divorcée DELMAS née le 25/01/1923 à SAINT RAPHAEL (83), décédée le 08/01/2013 à GRASSE (06). Référence : 0068002024 / CP. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

174744

2GETHER

SAS au capital de 2.000 €

Siège social : 1311 Quartier La Roseyre

- CD 15 - 06390 CONTES

818.747.248 RCS NICE

CHANGEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes d'une décision du 30/06/2017, il a été pris acte de la démission de la Société CONSEIL AUDIT PARTNERS EXPERTISE « CAP EXPERTISE », Commissaire aux Comptes Titulaire, et décidé de désigner en remplacement Monsieur Marc-Olivier CAFFIER, actuel Commissaire aux Comptes Suppléant, en qualité de Commissaire aux Comptes, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Aux termes de la même décision, il a été décidé de nommer le CABINET EUROPEEN D'AUDIT, 2, Rue Nicolas Mesnager - 76000 ROUEN, immatriculé au RCS de ROUEN sous le n° 352.946.651, Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de M. Marc-Olivier CAFFIER, Commissaire aux Comptes Suppléant devenu Titulaire en raison de la démission du Commissaire aux Comptes Titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de M. CAFFIER, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

174696

P. H. R. IMMOBILIER

Société par actions simplifiée

Au capital de 220 000 euros

Siège social : 12, rue Paradis

06000 NICE

499 448 835 RCS NICE - 2007 B 01518

SIRET 499 448 835 00011 - APE 6810Z

RÉDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'une décision en date du 15 octobre 2017, l'Associé unique de la Société P.H.R. IMMOBILIER a autorisé une réduction du capital social non motivée par des pertes pour un montant de 200 000.00 Euros par voie de remboursement d'une somme de 10 Euros sur chaque action. Le Procès-Verbal de cette décision sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE à l'issue du présent avis.

Pour avis. Le Président.

174700

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LISIEUX**CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF**

Jugement du 08 Novembre 2017

174700 - SARL IZIA BIJOUX - 67 Rue Désiré le Hoc à DEAUVILLE ayant un établissement secondaire dans le ressort du TC de NICE, RCS 793 200 536. Le Greffier.

Les Petites Affiches

DES ALPES - MARITIMES www.petitesaffiches.fr

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION

Juridique | Économique & Politique générale


LES ENTREPRENARIALES - 16^e ÉDITION

Les **Entrepreneuriales**
le salon des dirigeants d'entreprise

JEUDI 30 NOVEMBRE 2017
ALLIANZ RIVIERA

[LES VERTUS DE LA CONFIANCE
ET DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE]

#ENTREP17



Une occasion unique
pour rencontrer de nouveaux clients.
Exposants, conférences,
tables rondes et animations.

Inscription
obligatoire
www.entrepreneuriales.com

04 92 27 27 71 - jde@upe06.com

ORGANISÉ PAR **upe06** | LE PARTENARIAT OFFICIEL **CCI** | **MÉTROPOLE** NICE CÔTE D'AZUR

174689

MAÎTRE JEAN-CHRISTOPHE STRATIGÉAS SELARL CADJI & ASSOCIÉS

Avocats Associés - L'Européen 1390 Avenue du Campon, 06110 - LE CANNET
Tél. 04 92 18 38 02 - Fax 04 93 45 55 73 - site : www.cadji-avocats.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 À 09H00

AU PALAIS DE JUSTICE DE GRASSE
37 AVENUE PIERRE SÉMARD 06130 GRASSE

SUR LA COMMUNE DE CANNES (A.M.) : Dans un ensemble immobilier dénommé
« LES HESPERIDES DE CANNES CROISSETTE », 123-125 Rue d'Antibes, cadastrés
section BW n°45 - n°46 - n°159 - n°182 dans le bâtiment B « MONNET » :

UN APPARTEMENT (LOT 523) de deux pièces au quatrième
étage avec les 60/10000 des parties communes générales

UNE CAVE (LOT 228) située au 1^{er} sous-sol avec les 1/10000 des parties
communes générales

OCCUPATION : Les lots 523 ET 228 sont libres de toute occupation.

MISE À PRIX : 120 000 €

(CENT VINGT MILLE EUROS)

(FRAIS DES POURSUITES PAYABLES EN SUS, Y COMPRIS TVA)

LE MINISTÈRE D'AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE GRASSE EST OBLIGATOIRE POUR ENCHÉRIR

VISITE PAR LA SCP ZONINO-ZONINO-ERCOLI :

LE VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2017 DE 11H00 À 12H00

LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017 DE 14H00 À 15H00

SURENCHÈRE : Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente n°16/0162, déposé
le 26 septembre 2016 par la SELARL CADJI ET ASSOCIÉS, Avocats Associés, au Greffe du Juge
de l'Exécution près le T.G.I de GRASSE, où il peut être consulté. Il devra avoir été consigné entre
ses mains par chèque de banque ou caution bancaire irrévocable : 10 % de la mise à prix à l'ordre
du TRESORIER DE L'ORDRE, sans que cette consignation soit inférieure à 3.000 Euros.

INDUSTRIA
16^{ème} édition

22 & 23 Novembre 2017
HIPPODROME CAGNES-SUR-MER

SUIVEZ
LE FORUM INDUSTRIA
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

#ForumIndustria

Showroom
Conférences
Networking
Animations

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité :
Place du Palais - 17, rue Alexandre Mari, 06300, NICE
Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00 E-mail : annonces@petitesaffiches.fr
Site Internet : www.petitesaffiches.fr Directeur de la publication : JM CIAIS

Commission paritaire n° 07 18 1 79 757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par arrêté ministériel. Pour l'année 2017,
le prix de la ligne est de 4.15 € pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créateurs
4, av. Estienne d'Orves, 06000 NICE Tél. 04 93 97 40 00
DÉPÔT LÉGAL NOVEMBRE 2017

2^{ème}
édition

VILLAGE 1^{er} espace juridique ouvert
aux Chefs d'Entreprise

JEUDI
30
NOV
2017

stand
22/23

JURIDIQUE

par les Petites Affiches des Alpes-Maritimes

15 Avocats – 6 Huissiers – 7 Médiateurs

3 Ateliers Médiateurs

E-commerce sécurisé
Relations entreprise
fournisseurs

2 Speed Meetings

Rendez-vous particuliers
en face à face

3 Ateliers Huissiers

Constats
Contrefaçon
Gestion des impayés

4 Ateliers Avocats

Droit des Affaires
Droit Social

Rencontrez les experts juridiques de 9h00 à 17h00

INSCRIPTIONS

<http://villagejuridique.petitesaffiches.fr>

Les
Petites Affiches
DES ALPES - MARITIMES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

www.petitesaffiches.fr   

Rendez vous dans le cadre du Salon "les Entrepreneariales" Allianz Riviera – Boulevard des Jardiniers, 06200 Nice

Les **Entrepreneariales**
le salon des dirigeants d'entreprise
www.entrepreneariales.com

En partenariat avec
l'Ordre des Avocats du Barreau de Nice,
la Chambre départementale des Huissiers
et Alpes Maritimes Médiation

